

JOUR 40 - LUNDI 26 OCTOBRE 2020

I. Interrogatoire d'Ali Riza Polat

Le Président aborde les deux jours d'audience qui vont avoir lieu. Il appelle au calme Polat, et l'invitera à aborder son rapport avec Coulibaly, ses déplacements en Belgique, des explications sur ses réponses à l'audience sur les 2 jours d'audience.

La salle est pleine.

Le Président rappelle l'Ordonnance de mise en accusation (OMA). Les chefs d'accusation sont différents que les autres accusés : il est accusé de complicité des crimes et délits commis en relation avec une entreprise terroriste, tant pour Coulibaly que les Kouachi, et association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste.

Sur la complicité, l'aide et l'assistance est défini par l'OMA : en apportant à Coulibaly une aide et des contacts, en étant ayant en lien avec Karasular, pour commettre des faits concertés avec les Kouachi, en ayant entretenu des relations constantes avec Coulibaly par des lignes téléphoniques dédiées, en ayant participé à la recherche des armes utilisées dans des crimes terroristes, pour ses transactions avec Martinez et Catino, etc.

Le Président revient sur chacun de ces chefs d'accusation en les détaillant. (...)

Le Président invite Polat à s'exprimer sur ces faits au préalable.

- **Déclaration spontanée d'A. Polat**

Il ne comprend pas. Comment aurait-il fait tout ça sans connaître les frères Kouachi, laisser une trace ADN, sans contact avec Hermant, en vendant une voiture avec les belges, etc.

Il considère qu'il est un bouc émissaire, alors que les 7,8 et 9 janvier il était chez lui. Les dires sont faux, il va s'exprimer sur tout cela. « Vous voulez un bouc émissaire ». La personne qui a donné les armes c'est Claude Hermant. Pour les armes de Kouachi, il y a un ADN dans la angle des Kouachi, à l'extérieur sur les poignées, or le véhicule a été volé 6 mois avant. Comment être complice de ces faits là avec des personnes qu'il n'a jamais vues.

« J'ai essayé de faire des escroqueries pour avoir de l'argent, je devais de l'argent ». Il ne comprend pas l'accusation de complicité. Hermant est indicateur de la police. Il a parlé pendant l'instruction, il a fait beaucoup de choses dans sa vie, comme avec l'indicateur, Intiaz qui se présente en juin. Madi Niakate, il espère qu'il sera là car cela fait 5 mois qu'il l'a balancé.

« Je me suis jamais lever un matin pour tuer qui que ce soit Monsieur ». S'il avait des armes il serait parti faire des braquages. Il dit que le grec (*Ndlr : à qui le véhicule acheté par Coulibaly a été vendu, contact de Karasular*) a menti en disant qu'il a donné 10 000 euros à Polat, il a donné 2000 puis 3500. Et c'est à partir de là que Prévost a mis des choses sur son dos.

Il va s'expliquer sur tout, il est courant des attentats le 9 janvier. « Vous voulez absolument un coupable ». Niakate a dit des choses, s'il est libre je suis choqué, ils ont tué le petit ». Il n'a pas parlé beaucoup dans l'instruction car il n'a rien à voir. « je comprends pas en fait ».

Il revient sur le sac d'armes, les armes rouillées sous la baignoire, ... Tous les 3 mois, la juge venait le voir pour aborder de nouveaux éléments contre lui. Il ne sait pas ce que fait Amedy « Amedy était mon ami, mais moi je vais pas lui donner des kalachnikov, c'est de la merde ce qu'il a fait ». Sur la religion dont il

aurait parlé le 3 janvier c'est faux. Il arrive sur une complicité de mensonges, il ne connaissait même pas Charlie Hebdo, il faisait son business. Il regrette d'être rentré en France.

- **Questions de la Cour**

Le Président l'interrompt. Sur Amedy Coulibaly et son amitié, il souhaiterait plus de développement. Il le connaît depuis 2007 jusqu'au dernier jour. Ils s'entendaient bien, ils faisaient de l'argent. Entre temps Coulibaly est tombé, il a fait 18 mois. Il aurait fait de la prison pour rien, Coulibaly était avec quelqu'un qui avait un kilo de *shite*, ils se font contrôler et se font arrêtés. Quand il fait sa vidéo, il sort, ils faisaient de la stupe ensemble.

Polat faisait de la cocaïne, ensuite Coulibaly lui a parlé de journalistes et de vidéos en 2009. En 2009, Polat tombe aussi pour 3 mois ; ils rencontrent Amirouche. Ils sortent tous, Polat continue la trafic de drogue, Coulibaly tombe pour terrorisme en 2010, mais il n'y a jamais eu de terrorisme selon lui. Polat allait chez lui et il mangeait du porc sans soucis.

Des rumeurs arrivent en 2011, pendant que Polat ramenait de l'héroïne et de la cocaïne du Liban. « j'avais des plantes partout ». Il voulait payer Coulibaly.

Le Président l'interrompt sur sa dette. Elle est liée à du shite que Coulibaly lui a donné. Polat voulait de l'argent, il est passé en prison en 24 ans, il a rencontré des criminels et a voulu plus d'argent. (...)

En 2010 - 2011, il avait de la tune. Son intention était de payer Coulibaly. Il avait une dette de 15 000 euros, alors que Coulibaly était en prison. Il a cherché sa mère pour le payer. En 2012, il va en prison, il dit à quelqu'un qu'il n'a plus de nouvelles que Coulibaly.

Le Président lui demande si en 2014 il a toujours cette dette. Il confirme.

En 2014, le président note que Coulibaly était créancier de beaucoup de personnes, il répond que oui Prévost lui devait 20 000 euros car il a cassé une moto.

Quand il sort, il avait le bracelet. Le dimanche matin il va au foot à Grigny, et là il reprend contact avec Coulibaly, et lui a dit qu'il le paierait.

En 2014 Polat est-il fauché ? Non, pour les escroqueries il fallait de l'argent, il fallait 20 000 euros. Ses escroqueries ne marchent pas, il ne peut payer les 15 000. Donc il a dû lui rembourser d'autres façons.

Polat revient sur ses trafics de drogue. Il a arrêté en 2012. Il revient sur le prix qu'il touchait pour ses ventes, etc. Il a arrêté car il avait la rage d'avoir raté le mariage de sa sœur, il en avait aussi marre des balances. Mais il a beaucoup de business, il a arrangé énormément de personnes dans sa vie.

Le Président revient sur ses tentatives d'escroquerie au crédit. Il dit qu'elle n'est pas à son nom, il voulait payer le crédit. La banque ne le finance pas donc il n'y arrive pas. (...)

Le Président revient sur sa GAV. Polat l'interrompt et lui dit qu'il a peut être raconté de la merde. Il avait dit qu'il y avait demandé de trouver quelqu'un en dehors de la France pour vendre le véhicule, Polat confirme.

Il lui demande des précisions sur la voiture. A la base Karasular lui demande pleins de services. Le grec lui casse la tête, il veut des petits modèles à 6000 euros. Coulibaly lui en a parlé. Polat lui a proposé de lui envoyer une Mini à 26 000 euros. La voiture est gagée en France donc difficilement revendable ; comme le grec a un plan avec la Grèce, il lui propose.

Le Président lui demande si la mini appartient à Coulibaly et sa femme. Il confirme. Mais il est prévu avec Coulibaly que Polat ait une commission dessus, pour déduire en partie la dette de 15 000 euros qu'il doit, soit 2000 euros.

Mais il ne sait pas ce qu'il fait avec cette voiture, il arrive à vendre des voitures volées, pour Polat c'était le début d'un plan de revente de voitures volées.

Le grec sait très bien parler français selon Polat, il l'a appelé, ils ont convenu un prix de 17 000 euros. Le grec a négocié, 3 000 euros de frais de dédouanement, ce qui n'est pas vrai. Le grec est venu voir la Mini, il voulait aussi la Mercedes de Coulibaly. Il a aimé la voiture, mais il n'a jamais ramené d'argent.

Sur le prix de la voiture, de 17 000 le prix est descendu jusqu'à 12 000.

Qu'est ce qui fait que finalement le véhicule n'est pas payé ? et sur les transports en Belgique avec Coulibaly ? Le grec a arnaqué beaucoup de monde.

Le président passe les difficultés de paiement. Le jour où Coulibaly commet l'attentat à l'hyper casher, le véhicule n'a pas fini d'être payé. Or il y a toujours une dette. Comment se fait il qu'alors que Coulibaly commet un tel acte, son ami, Polat pensant au fait que la voiture n'a pas été payée, va en Belgique le 9 au soir pour se faire payer le reliquat ?

Ce qu'il a fait, cela passait partout, il ne veut pas être mêlé à ça, il ne connaît pas les frères Kouachi. « J'ai jamais tremblé comme jamais j'ai tremblé ce jour-là ».

Il s'énerve, « Ca c'est pas normal », on vient le chercher pour une histoire de voiture, il ne réfléchit pas à ce moment-là. Il ne voulait pas rester chez lui ce soir-là, il ne veut pas aller en prison pour ça. Il ne laisse pas le Président parler et s'énerve « je veux aller en prison pour ce que j'ai fait ». Lorsqu'il est rentré, « tous les mecs de la cité » sont venus le voir pour lui dire qu'il allait aller en prison selon lui.

Le Président revient sur la position de Karasular qui a préféré aller voir directement la police pour s'expliquer. Benyattou aussi s'est présenté tout de suite.

Polat continue de dire que son cerveau à disjoncter à ce moment-là. Il ne pouvait pas faire sa vie normalement. Sur ceux qui se sont rendus, il considère avoir fait des magouilles toute sa vie et il tombe sur ça, cela le dépasse.

Le président regrette de ne pas avoir de réponse à sa question.

Sur le fait qu'il a dit à l'époque vouloir donner l'argent à la famille de Coulibaly, Polat s'énerve, il dit que maintenant il va tout garder pour lui.

Sur son billet pour la Turquie, il dit qu'il n'a pas pris le billet, que se sont des salades. Il ne voulait pas aller en Syrie, « ils vont me tuer à l'Etat islamique ».

Est-ce que le 9, il sait que cela va mal tourner et va récupérer l'argent en Belgique parce qu'il a besoin d'argent pour un départ ? « j'ai rien fait de tout cela, j'ai mon plan d'escroquerie, « (...) le 9 au soir, on lui dit « La France c'est fini pour toi ». Moi je fais des magouilles, on réfléchit par de la même manière Monsieur, je ne réfléchis pas comme un type qui se lève au matin qui va au boulot ». Quand il est avec Nikiate, il lui dit qu'il va lui ramener l'argent chez lui. (...)

En Belgique il prend un billet pour Beyrouth pour le 12, il prend un retour du Liban vers la France le 19, quelle logique « Il ne voulait pas en prison pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Il ne s'y attendait pas.

Pourquoi le Liban ? Il ramenait de la drogue là bas, il connaissait le pays, il allait s'y marier.

Cela fait 5 ans et demi il a fait plus que Hermant qui a fourni les armes, alors que Polat a seulement fait une vente de voitures selon lui. « Vous ne comprenez pas, parce que je suis le seul qui passe pour complicité ».

Sur son passeport, il a tenté d'aller en Syrie en passant un poste de frontière. Il corrige, à Damas. Il dit que c'est différent, Bachar Al Assad commande en Syrie, il ne voulait pas aller chez l'EI.

Il regardait France 24, ils y disaient qu'il n'y avait plus d'ambassadeur français à Damas, c'est proche de là où il était, il n'y a pas la guerre à Damas, donc il voulait s'y rendre et attendre l'argent de Niakaté.

Il se fait refouler à la frontière. Il a voulu revenir en France pour récupérer l'argent de Niakate. Il l'appelle en France en rentrant le 19. Comment il peut être terroriste alors que plein de personnes comme Niakaté le fréquentent, ainsi que l'indicateur de la DGSI (Intiaz) ? (...)

Le Président l'interrompt. Pourquoi envisager de partir vers la Thaïlande ? Le 22 janvier il part pour Phuket en partant de la Belgique, il y reste 3 jours et revient le 25 janvier ?

Le 19, quand il voit Niakaté sur la Nationale 7, ce dernier lui dit qu'il y a eu un problème, qu'il ne peut payer. A la télé, ils disaient avoir identifiés un complice de Coulibaly. Il a dit à Niakaté qu'il allait aller en Thaïlande.

Pourquoi 3 jours en Thaïlande ? Il avait une boîte mail, on lui dit d'attendre pour l'argent. Il n'aime pas attendre, quand il faisait de la stupe, c'est lui qui faisait tout. « Je regrette de fou d'avoir arrêté la drogue. « « j'étais bien quand je vendais de la drogue ». « Quand t'as pas d'argent, t'es obligé d'attendre après les gens ».

« je ne comprends pas, avant es attentats je suis Macgyver, j'arrive à ramener des bombes des armes, et après les attentats je fais des trucs de Pieds Nickelés, et j'attends le 9 pour partir ».

Le Président l'interrompt, il n'y a aucune expertise génétique qui ne le relie aux objets saisis sur les lieux de commission des attentats. Mais par expertise, un papier a été trouvé chez Karasular dont un liste le prix de C4, dé détonateur, etc.

Il dit qu'il va s'en expliquer.

L'expert a dit que parmi plusieurs documents, un est écrit par Polat, un par Karasular que ce dernier a reconnu. Polat a dit que l'expert se trompe. Le Président demande à ce qu'il soit projeté. Sa position sur ça a changé il y a 5 mois. Il a su qu'Intiaz l'a présenté une fois qu'il a tué « le petit ».

Le président demande si c'est lui qu'il l'a écrit ou non. Il a déjà avoué qu'il a écrit cette lettre, mais il vient dans les détails. Il avoue l'avoir écrit, mais il faut le remettre dans le contexte. Intiaz a ramené le notaire véreux, lui les banquiers. Polat voulait aller faire des braquages, sans se servir des petits. L'un des petits n'a pas voulu les payer, et ils l'ont tué.

Il ne demande pas du C4, il demande le prix. Il voulait faire péter des banques, la porte de la banque, un fourgon. Il avait 3 banques en cible, il donne des détails. Il voulait taper à la période de Noël car les sacs sont plus chargés. Il veut dire comment cela fonctionne, le Président l'interrompt.

Pourquoi cela se retrouve chez Karasular ? *Polat parle de plus en plus fort.* Il voulait lui demander de se renseigner. Il en a parlé avec Niakaté. Il s'en fichait de prendre 15 ans, pour avoir son fric.

Mais Karasular a écrit sur un papier des armes et des prix relatifs. La coïncidence est troublante selon le Président. Pour Polat, il a demandé à Karasular de lui envoyer personne, il lui a envoyé un mec de Charleville Mézière, qui habite à 50 m des Kouachi, qui monte en Belgique, c'est une coïncidences. Il est faux que quelqu'un soit venu le voir pour des armes pour les Kouachi.

Le président l'interroge sur l'attaque des fourgons. Il voulait utiliser des kalachnikov, mais il ne voulait pas tirer dessus.

Si c'est seulement pour faire peur, pourquoi demander des balles. (...) Polat a réfléchi, il lui fallait 7 personnes, « mais personne ne va tirer sur personne, t'es malade ».

Niakaté sait qu'il cherche des armes selon lui, le Président note qu'on lui demandera cet après-midi s'il vient.

Sur Coulibaly, comment expliquer que cette personne qu'il appréciait, qui ne tenait pas de propos racistes, qu'en 2 jours il se soit radicalisé ? A-t-il vu quelque chose ?

Avec Polat, Coulibaly a toujours été le même. Il serrait la main de sa mère, qui déteste l'islam, il rigolait avec elle. Ils n'ont jamais parlé de religion. Il a été vague sur son histoire d'évasion pour le terroriste. Il a juste dit que des balles de kalach avaient été trouvées chez lui, ce qui est normal c'est un braqueur.

Polat revient sur la téléphonie, le Président lui dit que ce sera plus abordé demain.

Il demande à Polat sur sa mère, si cela ne lui plaisait pas qu'elle se soit converti à l'islam, il confirme.

A quelle époque s'est-il converti à l'islam ? En mai – juin 2014, après le bracelet électronique. Pourquoi ? Il avait ses problèmes ; il est allé à la mosquée de Grigny, il a dit qu'il voulait se convertir. Même converti il fait ses magouilles. Il n'a pas pour autant arrêté les escroqueries.

Il avait été interrogé sur la religion « je me suis converti à l'islam en 2014, il faut lire le Coran, moi maintenant je ne suis plus dans la drogue, lorsque vous lisez le coran, celui-ci dit les bonnes choses, si autant de monde s'y intéressent, c'est que c'est la vérité. « Il a juste dit « lit le coran tu comprendras », il n'a pas dit tu dois lire le coran.

II. Audition d'un témoin en visio conférence

Il est expert psychiatrique, il a expertisé Polat ainsi que d'autres accusés, et a déjà été entendu au cours de l'audience sur ces derniers. Il explique son expertise :

Polat est un homme de 32 ans, sans antécédent psychiatrique quelconque, sans trouble mentaux, aucune maladie mentale.

Sur son niveau intellectuel, il a été jusqu'en 3^e, il a fait un CAP, d'un niveau de bonne moyenne, il comprend bien les questions posées, sa mémoire fonctionne, le repérage dans le temps est correct, le potentiel de raisonnement est de type moyen-fort.

Sur la personnalité, l'expertise dépend de la manière dont cela se passe. Il a d'abord refusé l'expertise, puis a accepté. Il est parfois laconique dans les réponses, mais a une concrétude dans les questions.

Sur les éléments adaptatifs il a le contact facile, assuré, affirmé, indépendant et autonome sur le plan mental. Il est peu anxieux, avec une humeur stable, un tempérament gay et bon vivant.

Sur les éléments saillants, c'est une logique sociopathique, il a fait le choix d'une identité de vie de transgression d'atteintes aux biens. Il se définit comme un grand marchand de drogue. Il a aussi une forte personnalité habituellement pas impulsive, même s'il note des éléments de réactivité situationnelle. Il parle « cash », ce qui l'intéresse est d'avoir de l'argent et des femmes, il se définit concrètement et lucidement.

Sur les faits reprochés, il ne reconnaît que son amitié avec Coulibaly. Il a indiqué qu'il lui devait 15 000 euros depuis plusieurs années. Ils faisaient des escroqueries de voiture ensemble. Il s'inscrit en faux sur le fait qu'il soit parti chercher des armes en Belgique, d'autant que Hermant aurait avoué avoir acheté les armes. Polat serait en prison pour rien.

Sur ce qu'a fait Coulibaly, « c'est un trou du cul », il masquait, personne ne savait rien autour de lui.

Sur son rapport à la religion, il se définit comme croyant, pratiquant, même s'il fait des conneries. Il remet alors sa philosophie de la vie sur son rapport à l'argent.

Aucun élément ne permet d'établir l'abolissement de son discernement.

Est-il enclin à une forte passion idéologique ? De ce qui a pu être vu, c'est quelqu'un de concret, d'idéaliste, sans problématique de personnalité, il ne semblerait pas y céder.

Il semble réadaptable socialement dans un certain domaine.

• Questions de la Cour

Sur le respect qu'il exige, est-ce qu'il s'agit d'un rapport de force ? Est-ce qu'il impose un statut ?

Il est sensible au respect. Si quelqu'un le provoque, le défi de son point de vue, il peut être impulsif. Il est cash dans tous les domaines.

Le psychopathe banal est un peu nerveux, la sociopathie renvoie à quelqu'un qui est contrôlé habituellement, avec une humeur stable. Polat assume sa transgression dans l'atteinte aux biens.

Pas de questions des parties civiles.

- **Questions de l'Avocat général**

Est-ce que Polat peut faire preuve de duplicité ?

Pour l'expert, tout être contrôlé peut choisir de dire ce qu'il souhaite dire. Quelqu'un d'assuré comme Polat peut le faire.

Un des éléments qui peut être intéressant est de voir si, par rapport à l'idée d'une connaissance éventuelle de l'attentat, il avait des caractéristiques laissant percevoir qu'il peut être tenté, de décoder ce qui pourrait avoir une dimension d'investissement idéologique radical.

Il y a des caractères francs, qui affichent leur idéologie. Le sujet pourrait-il masquer un engagement idéologique fort ? Dans l'absolu c'est possible, mais il n'en a vu aucune trace.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant Peyre, avocate de A. Polat

Est-ce quelqu'un d'influçable ?

Il y a différents niveaux d'influences, certains sont perméables, d'autres sont psychologiquement un peu poreux, et exceptionnellement certains peuvent être convaincus ponctuellement dans des situations déterminés, et d'autres sont fidèles à eux-mêmes. Polat apparaîtrait plutôt dans le quatrième élément, fidèle à lui-même.

Suspension d'audience jusqu'à 14h30.

III. Audition de témoin, anonymisée, la mère d'A. Polat.

Une interprète assermentée l'accompagne. Elle prête serment.

Elle dit qu'elle comprend un peu le français. Si elle n'arrive pas à s'exprimer elle pourra avoir recours à l'interprète.

Le Président l'invite à déposer spontanément.

Elle décrit Polat comme un enfant sans problème, sauf qu'il n'aime pas travailler. Jamais il ne lui a répondu, pour lui la famille est sacrée. Elle ne sait pas comment il rentré dans autant de magouilles, autant de problèmes. Il a toujours défendu sa sœur, sa mère. Elle était fière de lui. Depuis 5 ans, il lui dit qu'il n'a rien fait. Elle pensait qu'elle s'occupait bien de ses enfants.

Elle a appris un peu à lire et à écrire le français pour ses enfants. Elle travaille toujours avec les français, car elle voulait vivre ça. « *On était une famille très très bien jusqu'à 2012* ». Elle était une femme battue, grâce à Ali elle a demandé le divorce.

- **Questions de la Cour**

Elle a trois enfants, Ali, une fille et un petit garçon.

Il a un autre prénom qu'Ali ? Oui Zafer, quand il est né elle voulait l'appelait ainsi car sa sœur s'appelait Zineb. Tout le monde l'appelait Zafer.

Il a toujours été respectueux, il l'a protégé contre son ex-mari.

Il s'entend bien avec sa sœur, mais il y a beaucoup de différence d'âge avec le garçon. Ali et sa sœur étaient collés. Elle vit à Hong Kong.

Pourquoi il n'aime pas travailler ? Il n'aime pas. Même petit il ne parlait pas trop de travail.

Que se passe-t-il en 2012 ? Sa vie a un peu changé.

Le président mentionne sa condamnation en 2012. Elle a été au courant après, pour les drogues.

Mineur, a-t-il eu affaire à la justice ? Pas trop dit-elle.

Le président revient sur sa sortie de prison. Est-ce qu'à un moment il a travaillé ? Oui mais pas tout le temps. Elle ne sait plus sur quoi.

Sa mère regarde souvent vers son fils. Le Président lui demande de regarder seulement vers la Cour.

Il a tout le temps habité chez elle, toujours à la maison. Elle a toujours travaillé. Elle était dans la restauration dans un hôpital. Après dans un garage dans un grand parking. Elle avait des employeurs multiples.

Quand elle ne travaille pas, que faisait Ali à la maison ? Des fois il sortait avec ses copains ; à la maison il l'aidait, pour le ménage, le repassage, faire à manger etc.

Avant son incarcération, les ressources de la famille étaient le salaire de sa mère. Elle croit qu'il touchait le RSA.

Est-ce qu'elle savait qu'il était dans les magouilles ? Elle soupçonnait, elle lui disait de ne pas faire de choses comme ça.

L'appartement avec son ex-mari, elle a tout payé, et elle a tout perdu. Le président relève qu'il y a du avoir un crédit pour l'appartement. On s'est aperçu que les papiers, que les feuilles de salaires qu'elle a versé venait d'un restaurant dans lequel elle n'avait jamais travaillé. Elle disait à l'époque que c'est un ami d'Ali qui a rempli son dossier pour le crédit. Elle dit qu'elle n'était même pas au courant.

Le Président considère que ce faux bulletin de salaire interroge. Au bénéfice de sa propre mère. Elle considère que ce n'est pas facile toutes ces démarches.

Elle ne l'a jamais vu avec beaucoup d'argent sur lui.

Le président revient sur ses déclarations pour le mariage de sa sœur, qu'il a loué une Ferrari. Elle répond qu'il n'était pas là au mariage.

Est-ce qu'il a tendance à beaucoup se vanter ? Non elle ne l'a pas constaté. Elle n'arrive pas à expliquer en français, et parle donc à l'interprète. Il n'a jamais fait part de ses grands rêves.

Est-ce qu'il dit toujours la vérité, même à sa mère ? Oui, peut être pas au début mais il n'arrive pas à lui mentir.

Au mois de janvier 2015, elle se souvient l'avoir emmené à l'aéroport. Elle se souvient qu'il a eu peur, elle lui a dit d'aller voir les policiers. Il avait peur car Coulibaly était son ami. Au début, ils ont vu à la télé les attentats. Ça l'a choqué, il n'y croyait pas. Elle connaissait Coulibaly, mais jamais elle n'a senti qu'il était musulman.

Pourquoi a-t-il eu peur qu'on lui reproche son amitié ? Il a eu peur. Elle le connaissait mais ce n'était pas son ami, ça l'a choqué. Il lui a parlé d'une fille au Liban, elle pensait qu'il allait la rejoindre et s'installer avec elle. (...)

Sur la Thaïlande, elle l'a entendu en parler. Elle ne sait pas, peut être il ne voulait pas rester en France. Il a dit qu'il voulait joindre un copain ou quelque chose là-bas. A l'époque, elle parlait d'un ami malade. Elle n'a pas demandé de nouvelles de cet ami quand il est revenu.

Elle ne sait pas s'il avait l'autorisation de partir à l'époque, alors qu'il sous bracelet judiciaire. Elle ne se souvient plus. Le Président rappelle qu'à l'époque il avait une interdiction de quitter le territoire, et qu'elle avait dit que Polat avait écrit selon lui une lettre au juge pour l'informer de cela.

Le Président revient sur ses origines kurdes, et sa conversion à l'islam. Elle n'était pas trop d'accord. Il a dit qu'il a rêvé, qu'il a lu des livres, ... Même ajd elle n'accepte pas, car c'est avec les religions que (inaudible). Elle aborde ses croyances.

Sur Coulibaly, elle n'était pas au courant qu'il était musulman. Mais elle craignait qu'il n'exerce une mauvaise influence.

Le président lui demande si elle pensait que Coulibaly l'a amené à faire du trafic du drogue. Elle conteste, elle dit n'avoir jamais dit ça. Le président dit qu'il ne fait que lire sa déposition. Pour elle, personne ne lui a parlé de drogue lors de son audition auprès des enquêteurs.

Lorsqu'elle l'a amené à l'aéroport, elle ne se souvient plus lui avoir donné de l'argent. Il ne l'a pas forcé, quand il lui demande elle donne.

Polat ne lui a jamais donné de l'argent. Elle oui quand il le demandait. Elle ne se souvient plus de la somme.

Sur sa personnalité, il ne fait pas la loi à la maison. Il traitait très bien sa mère et sa sœur. Il ne voulait pas qu'elles fument ? Oui, car il n'aimait pas l'odeur de cigarette, pour la santé.

Est-ce qu'il voyageait beaucoup ? Pas souvent, parfois ils partaient tous ensemble. Elle croit qu'il est parti deux fois au Liban. Elle soupçonnait qu'il était parti pour des magouilles, mais il parlait d'une fille belle et sympa.

Sur son train de vie, des fois il aimait acheter des beaux vêtements. Le président l'interroge sur ses voitures à part la Kangoo : des fois il avait des belles voitures mais ce n'était pas à lui, c'était à des copains selon elle.

Elle va le voir en prison. Son frère a demandé plusieurs fois mais le dossier était toujours perdu. Elle y allait régulièrement quand elle n'était pas malade.

Est-ce qu'il lui a parlé des faits ? Polat lui a toujours dit dans les yeux qu'il était innocent. « *Je sais très bien qu'il n'a pas fait des trucs graves, y en plein qui ont parlé sur lui* ». En 2011, il est parti à Paris, il est revenu il a dit qu'il a vu un jeune qui cherche dans les poubelles et a mangé des frites, elle lui a donné les 9 euros dans sa poche ».

- **Questions de l'assesseur**

Sur la religion, elle a un point de vue différent de lui. Quand ? C'était en 2013 elle croit. Même avant de partir en prison corrige-t-elle.

Parfois il y a des disputes ? Pas trop. L'assesseur note qu'elle indiquait auparavant que cela arrivait. Elle confirme, mais jamais trop loin.

Dans le dossier, il y a des écoutes téléphoniques : elle a conversé avec une de ses amies, il cite le nom, retranscrite, le 8 février 2015 : « *je sais pas ce qu'il y a dans leur cervelle de merde, je sais pas ce qui leur lave le cerveau – comment une personne peut aller vers l'obscurité – comment peuvent ils être aussi*

aveugle ? ». Même maintenant elle dit à son fils « *qu'il faut laisser à part les religions répond elle. « oui ça s'est propagé entre toutes les familles ...* ».

Il considère qu'on a l'impression que l'on parle de quelque chose de général, que cela ne concerne pas que son fils. Elle répond que c'est lié au fait que cette amie avait aussi une cousine qui faisait des prières.

Elle lui demande si son amie savait, car depuis ce jour là cette amie lui a tourné le dos. Il lui répond qu'il faudra lui demander à elle.

L'assesseur poursuit : « *L'autre jour il l'a traité de mercréant* ». Elle demande ce que veut dire mécréant ? L'assesseur ne comprend pas qu'elle aurait dit ça, tel que c'est retranscrit. Elle conteste cette conversation, au sein de laquelle elle disait que Polat critiquait aussi sa sœur.

- **Questions des Parties civiles**

Avocate 1

Elle revient sur les écoutes téléphoniques, le 28 janvier 2015, avec sa mère (la grand-mère de Polat). « *Comment va Zafer ? Que veux tu qu'il fasse, il s'est allongé sur le ventre, il traine en caleçon à la maison ... Comme il veut aller au paradis, il ne compte pas travailler – sa mère dit comme il y a de la merde au paradis, il l'a mangera – elle aurait ri et dit tout à fait raison.* »

Elle conteste cette conversation. Elle ne raconte pas tout à sa mère car elle va s'inquiéter pour elle. Même maintenant elle ne connaît pas son numéro de téléphone, donc ne peut confirmer le numéro de sa ligne.

« il ne travaille pas il compte aller au paradis ». Elle a eu cette conversation avec lui peut être mais pas avec sa mère. Elle lui disait toujours que le paradis n'existe pas.

A quel moment voulait il aller au paradis ? elle ne sait pas elle disait qu'on ne peut aller au paradis.

Quel lien entre ne pas travailler et aller au paradis ? « est ce que je n'arrive pas à bien m'expliquer ? dit la témoin ». L'avocate n'a pas de réponses.

Pour aller au paradis il faut mourir dit l'avocate. Elle répond que tout le monde va mourir un jour.

Le président interrompt le sujet.

Avocat 2

Il lui demande s'ils ont parlé des caricatures de Mahomet avec son fils ? Non, ça ne l'intéresse pas.

Qu'est-ce qu'elle en pense ? Elle pense que la liberté est plus importante que tout dans la vie.

- **Questions de l'Avocat général**

Au début de l'audition, elle indiquait qu'il avait un emploi depuis 2013, mais elle ne sait pas quoi. Elle ne souvient pas avoir dit ça.

Est-ce qu'il lui a dit qu'il occupait un emploi en 2013 ? Non.

Cette audition a été faite avec un traducteur également ? Oui, mais ce jour là elle n'était pas bien du tout, mais jamais elle considère avoir dit que son fils travaillait.

Sur son voyage en Thaïlande, il ne l'a jamais remboursé des 800 euros, il n'y a pas de remboursements à avoir entre les parents et les enfants pour elle.

Sur Amedy Coulibaly, elle a indiqué dans son audition qu'il n'y avait aucun côté religieux chez lui. Il lui serrait les mains pour lui dire bonjour.

De quand datent ces visites ? Ca elle ne se souvient pas très bien. Dans son audition, elle le situe quand ils étaient à Grigny.

Elle mentionnait deux fois dans son audition que Coulibaly était certainement à l'origine du trafic de drogue. « Je ne sais pas ça veut dire quoi cocaïne » répond-elle lorsque l'avocate générale mentionne la cocaïne. Elle avait un soupçon.

Sur l'appartement à Grigny, qu'est-il devenu ? Elle a déménagé en 2012, des fois elle dormait à Viry-Chatillon. Est-ce que ses fils utilisaient l'appartement ? Non considère-t-elle. Ils n'ont pas conservé l'appartement, maintenant c'est à son ex. Elle ne se souvient plus très bien quand ses fils en ont perdu l'usage, elle croit 2013 ou 2014.

Sur les voyages de son fils, elle cite des pays : Guinée, Cap vert et Brésil, y est-il parti ? Elle confirme. Sur son projet de vie au Liban, il lui en parlé quand il est retourné au Liban. Il lui en parle en 2011 elle croit. Et en 2015 ? Elle ne se souvient pas.

Est-ce qu'il montrait ostensiblement le fait qu'il faisait la prière quand sa fille venait à la maison ? Non, il faisait sa prière c'est tout. Des fois il disait à sa mère de lire le Coran.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre, avocate d'A. Polat

Elle évoque des problèmes de traduction, car l'assesseur a évoqué des enregistrements téléphoniques avec son amie et l'emploie du mot mécréant.

Non elle ne connaît pas ce mot là.

Sur les alévis, cela fait partie de l'islam ? Oui, mais on ne fait pas de prières. Il n'y a pas de prières, de ramadan. C'est la croyance de la vie.

(...)

Sur l'acquisition de l'appartement à Viry-Châtillon, son plus jeune fils a occupé le plus longtemps possible l'appartement de Grigny pour essayer d'empêcher son ex-mari de l'avoir. Polat n'y habitait plus après la prison.

A propos du crédit immobilier, elle ne s'en est pas du tout occupée. Elle avait un peu de problèmes de santé mais après 2014.

Lors de ses auditions, elle ne se souvient plus si elle parlait français ou dans sa langue avec un traducteur.

Pour le paradis, Polat l'évoquait en rigolant.

IV. Audition du frère de A. Polat

Le Président l'invite à se présenter, et à témoigner sur son frère.

Il le connaît depuis longtemps. Il était trafiquant de drogue, dans les escroqueries. Il ne s'est pas radicalisé, il s'est converti, il n'a pas vendu d'armes, en 2014 il vendait de la drogue. En 2012 il s'est fait attraper pour de la drogue, mais son frère n'a jamais vendu d'armes. S'il l'avait fait, il serait déjà parti « *mon frère il est pas tebe* ». Son frère ne sait pas conduire une moto, il n'a pas pu ramener une grosse cylindrée pour Coulibaly.

Il a jamais vu les autres personnes, il a seulement vu Coulibaly, il avait une dette envers lui, et se retrouve ici seulement parce qu'il lui devait d'argent. Il avait que c'était quelqu'un qui faisait des braquages.

Il a arrêté de vendre de la drogue pour faire des escroqueries, mais ce n'est pas un vendeur d'armes. S'il savait ce qui allait se passer, il se serait déjà enfui.

Le Président recadre sur la seule personnalité de son frère, non ce qu'il a lu dans les journaux. Dans sa tête, ça a toujours été de faire l'argent.

- **Questions de la Cour**

Le président revient sur ses dépositions en 2015. Il note une grande différence avec celle-là et celle d'ajd.

Il semble connaître plus de choses maintenant qu'en 2015 sur les stupps et escroquerie, etc.

En 2015, aucun agent de police ne lui a demandé si son frère faisait du trafic du drogue. Les questions concernaient seulement les personnes en lien avec la procédure.

Il revient sur le début de sa déposition. (...) sur ses relations, il disait ne pas voir souvent sa famille avec son travail.

Sur les activités de son frère « *pour moi il ne fait rien, il ne travaille pas je ne sais pas s'il sort dans l'après-midi, il regarde des films sur internet, et reste à la maison* », depuis l'affaire de stupps. Il confirme et rajoute que pendant qu'il était sans emploi, il faisait quelques petites escroqueries.

Sur l'islam, il avait expliqué avoir fait un rêve dans lequel un musulman l'invitait à se convertir. Il dit que c'est un choix personnel. Le président note toutefois que sur son ordinateur, il y avait beaucoup de photos et d'articles qui montraient un intérêt particulier sur le thème du jihadisme.

Il leur a juste dit quelques fois de lire le Coran. A l'époque, il disait que la famille avait très mal pris le fait qu'il se convertisse à l'islam. La famille l'a mal pris à cause des conflits entre les Kurdes et les turques.

Était-ce entre sa mère et son frère seulement ou toute la famille ? Toute la famille.

Son rêve a donc prévalu sur les raisons de sa famille de refuser l'islam, et de la fuite de Turquie ? Son choix était le sien, il ne sait pas ce qui se passe en Turquie.

Est-ce qu'il avait de l'argent ? il faisait des escroqueries sur son chéquier. Quelques mois avant l'attentat, il escroquait des canettes de coca cola, il en avait plus de 8 000 à la maison.

Dans ses auditions, il disait qu'il lui donnait parfois un peu d'argent pour son plein. Il confirme quand il lui demandait de venir le prendre au travail.

Il considère que son frère n'est pas du genre à demander de l'argent à sa mère. Le Président en vient alors sur le voyage en Thaïlande. Le jour où il a vu ce qui s'est passé à la télé, il a su que son frère allait être attrapé, car son frère connaissait Coulibaly.

En quoi être ami fait que l'on est obligé de fuir ? Il considère qu'il ne faut pas être un bisounours, personne ne l'aurait jamais cru. (...) Il sait très bien qu'il va être reconnu coupable ajd.

Être ami avec Coulibaly ne suffit pas pour le Président ; son frère considère que c'est à cause de la dette qu'il allait être mêlé à tout ça. Le Président lui rappelle que sa dette s'est éteinte à sa mort.

Sur son frère, il disait qu'ils ne se parlaient pas beaucoup. Il savait qu'il consommait un peu de cannabis, or Polat n'aimait pas ça.

Son frère comprend ce refus en tant que grand frère, mais le Président ne comprend pas pourquoi il vendait alors des stupps.

- **Questions des Parties civiles**

Avocate 1

Elle est un peu perdue. Dans ses notes d'auditions, il indiquait qu'il avait vu Coulibaly. La première fois qu'il l'a vu, sa mère lui a dit qu'elle l'avait déjà vu.

Il est resté à Grigny jusqu'en 2014, son frère et son père ont déménagé à Viry. Personne ne venait, sauf parfois son père et son frère.

A l'époque où elle vivait à Grigny, sa mère a indiqué avoir croisé souvent Coulibaly. A cette époque là il n'avait jamais vu Amedy Coulibaly. La seule fois qu'il l'a vu c'est à Viry-Châtillon. Il est sûr de ne pas se tromper.

Elle lit un passage de son audition où il disait avoir possiblement croisé Coulibaly à Grigny mais il ne souvient pas.

Elle revient sur une conversation téléphonique de sa mère avec une amie. Elle disait qu'il faisait sa prière à l'étage, qu'elle est montée à 2 reprises, il est sorti et l'a insulté. Elle disait que chaque fois que sa sœur venait, il montait à l'étage pour prier.

Il l'apprend, il ne le savait pas. Il travaillait toute la journée, il ne savait pas ce qui passait à la journée pendant son travail.

Sur l'emploi du terme de mécréant, dont parlait sa mère dans sa conversation téléphonique, il ne l'a jamais entendu employer. Sa mère ne lui en a pas parlé, il savait seulement qu'au mariage de son cousin il y a eu une dispute. Ça l'étonne beaucoup, car A. Polat était le premier à mal réagir et à le frapper quand il parlait mal à sa mère.

Avocate 2

Il est le dernier à être parti de Grigny, ni 2014. Après lui son père a repris les clés de l'appartement.

- **Questions de l'Avocat Général**

Elle revient sur le logement à Grigny. Son père a exigé un loyer à sa mère si sa famille continuait de garder des clés. Il n'y avait personne dans cet appartement selon lui.

Sur le fait que son frère l'ait frappé. Il est violent ? Il lui a ouvert la lèvre une fois en le frappant une fois en rentrant tard à 3h du matin. Plusieurs fois à l'hôpital ? Une fois il lui a mis une droite, lui a ouvert la lèvre. Une fois il l'a tabassé parce qu'il a trouvé du chiite, à ses 18 ans. Donc seulement une fois à l'hôpital.

- **Questions de la Défense**

Sur les conversations téléphoniques de sa mère, sa mère ne sait plus si elle parlait en turque ou en français avec cette amie. Sa mère ne connaissait pas ce mot. Il confirme que sa mère ne sait pas ce que cela veut dire. Il ne parle pas turque, il ne sait pas si le terme existe.

Son frère a-t-il pu insulter sa mère ? Peut être sous le coup de la colère, il n'en sait rien du tout.

Est-ce qu'avant 2012, il a vu son frère avec de l'argent ? « je peux te balancer ? » dit le témoin en avec le sourire en se tournant vers Polat. En 2011, une fois il l'a réveillé avec des billets de 50 000 euros en billet de 500 euros. *Polat éclate de rire*. Le Président ne comprend pas ce qu'il y a de drôle. Il lui explique que c'est pour montrer que son frère ne voulait que de l'argent. Tous les jours il avait un véhicule différent.

Son frère avait besoin d'argent en 2014, pas en 2012.

Le Président souhaite poser des questions supplémentaires. Sur la dette de 15 000 euros elle est ancienne, lorsqu'il lui présente 50 000 euros, c'est en 2011. Il avait déjà sa dette, mais Coulibaly n'était pas dehors. Il ne pouvait pas mettre de côté à ce moment-là ? Pas de réponse.

Ils reviennent sur l'arrêt de la drogue et sur le fait qu'il s'est fait balancé.

Me Coutant revient sur la balance, considérant que cela rapporte aux douanes aussi.

L'assesseur dit que le témoin suivant n'est peut-être pas présent, au vu de son état de santé, il n'entendrait pas venir. L'huissier prévient toutefois qu'il est venu.

V. Audition du beau-père de la sœur de A. Polat

L'assesseur l'invite à se présenter.

Il connaît A. Polat, en sa qualité de beau-père de sa sœur, mais n'est pas dispensé de serment. Il prête serment.

Il a été cité à comparaître par l'accusation. L'audition est peu audible, le témoin ayant quelques difficultés à s'exprimer de façon suffisamment forte.

Il est très surpris d'être là. Il a été convoqué une fois par la police judiciaire, on lui a posé pas mal de questions. En 75 ans de vie, c'est la première fois qu'il met les pieds dans un tribunal. L'assesseur rappelle qu'il a même sollicité de ne pas venir.

Il lui demande quels ont été ses contacts avec Polat.

Il aborde les fiançailles chez lui. La famille Polat était venue. Il lui a été présenté comme Zafer. *Inaudible, il parle très faiblement.*

Pendant son audition, on lui a expliqué que les enquêteurs cherchaient à vérifier les indications de Polat. Il a donné l'immatriculation de son véhicule.

Sont projetées des dates heures et de réservations pour la traversée de la Manche.

Il évoque des travaux d'aménagement réalisés chez la sœur de Polat en sa compagnie, pendant une période où Polat était en Angleterre.

S'agissant de son témoignage, l'assesseur ne sait pas s'il y a plus à en dire. *Il ne dure pas très longtemps.*

Pas de questions des parties civiles.

• Questions de l'Avocat général

Pour savoir quand Monsieur Polat est en Angleterre, ils y vont le 14 août, Polat y reste entre 2 et 3 semaines, le témoin serait resté plus longtemps. *(Inaudible).*

Lorsqu'il a précisé qu'il est resté 2 semaines et demi - 3 semaines, comment a-t-il eu cette information ? Par sa belle-fille ? Pas vraiment, il a passé deux semaines avec lui, Polat est resté à Londres, mais il ne peut dire quand il est rentré.

Elle lui demande s'ils ont eu des conversations sur la religion musulmane ? Quand ils travaillaient à Londres, de temps en temps après le travail, ils discutaient un peu car ils ne connaissaient pas la famille Polat. A un moment Polat lui a demandé s'il a lu le Coran, le témoin a dit oui, et Polat lui a demandé s'il est devenu musulman, il a répondu non ce n'est pas nécessaire. Polat a dit « moi j'ai eu des révélations dans des rêves, j'ai été guidé et suis devenu musulman ».

Il avait déjà cette information par la mère de Polat, avant de venir en Angleterre, elle lui avait dit qu'elle n'aimait pas qu'il change de religion. Le témoin ne connaissait pas la différence entre les chiites, sunnites, alaouites, etc.

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre, Avocate d'A. Polat

(...) Elle lui demande si Polat était avec lui lors de la réservation pour le 8 août à l'origine ? Les réservations ont été faites par internet, ils en avaient parlé avant. Un fait extérieur a fait qu'ils ont du changer des dates de réservation.

Le Président invite Polat à prendre la parole sur les dépositions entendues.

Pour la question sur le paradis posée à sa mère, il tient à dire que toute sa famille se moque de lui car il est le seul à faire prière et à faire des magouilles. Sa famille se moque. La conversation n'était pas avec sa grand-mère mais avec sa sœur, ils l'ont mal retranscrits.

Sa famille déteste la religion. Il dit la vérité depuis le début. Les voyages étaient prévus bien avant pour Londres. Il a demandé à la juge pour y aller. A Londres, les 10 premiers jours ils ont fait des travaux. Il a aidé à porter le parquet. Il y est resté presque 4 semaines puis il est rentré en avion.

Son frère se trompe sur Amedy, il venait bien à Grigny quand ils étaient tous dans l'appartement mais il était trop jeune pour s'en souvenir.

De l'argent, ils en ont eu, ils ne voulaient juste pas le balancer. Il a eu des voitures, il allait s'installer au Brésil, etc. Tout est vrai.

Sa famille ne comprend pas pourquoi il s'est converti alors qu'il fait des magouilles, il le confirme.

Suspension d'audience jusqu'à 18h.

VI. Audition de témoin, M. NIAKATE

Le président l'invite à prêter serment et à témoigner.

Nlrd : Le témoin est animateur de quartier à Grigny, il a notamment déposé contre Polat qu'il connaissait.

Il souhaite d'abord dire que par rapport aux actes qui se sont passés, c'est très grave, c'est un acte horripilant. Il est encore aujourd'hui choqué de ce qui s'est passé.

Il s'arrête.

Le Président lui demande s'il connaissait des auteurs des attentats.

Il connaissait Coulibaly mais pas les frères Kouachi. Il a grandi à Grigny, il le voyait régulièrement dans le cadre de ses activités, car il était animateur à Grigny. C'était un jeune dévoué, qui acceptait ce que l'on lui disait par rapports aux activités municipales.

Parmi les accusés, il connaît Polat. Il échangeait de temps en temps avec lui, il ne savait pas qu'ils étaient forts amis avec Coulibaly.

Polat il le voyait de temps en temps, par courtoisie. Il n'y avait pas d'autres affinités.

Il termine sa déposition spontanée.

- **Questions de la Cour**

Coulibaly est un jeune sans problème ? Oui. Il semblait pourtant être connu pour des actes de violence, de délinquance grave. Il était au courant.

Est-ce qu'il avait bonne réputation, est-ce qu'il était craint ? Il pense que oui certaines personnes le craignaient. Il avait une notoriété de personnes assez méchante, influente de la ville.

Il ne connaît pas Prévost.

Sur la réputation que Coulibaly avait de passer à tabac, est ce qu'il y avait des exemples pour le témoin ? Non. Mais en réputation il avait des problèmes avec la justice. Le témoin ne le voyait pas très régulièrement.

Pourquoi était-il craint ? Il n'y a que des « on dit par » rapport à sa réputation. Il ne savait pas qu'il avait été inquiété dans des affaires de terrorisme. Il avait dit l'avoir appris après le mois de janvier, et qu'avant les faits il ne savait pas.

Dans son cadre d'animateur de quartier, arrivait-il à discuter avec lui ? Il l'a plus ou moins suivi jusqu'à ses 17-18 ans, il a essayé de le driver dans le bon sens. Après il a été incarcéré plusieurs fois, il a alors donc lâcher du lest.

Sur son engagement religieux, il savait qu'il fréquentait des mosquées, lui-même étant pratiquant. En dehors, il ne laissait rien paraître de particulier.

Dans les personnes qu'il fréquentait, il était lié avec qui ? C'était un jeune de cité qui fréquentait les jeunes de son âge. Il le voyait souvent avec un jeune, décédé ajd.

Le témoin avait dit qu'il connaissait un mec interpellé dans cette affaire, citant le surnom de Chiko, soit Polat. Pourquoi ce surnom ? Le Président note qu'à l'époque il avait dit aux policiers que ce surnom était justifié parce qu'il était con. Il ne connaissait pas le nom d'Ali Riza ou de Zafer.

Il lui pose des questions sur les infractions pour lesquelles était connu Polat (stup).

(...)

Avec les policiers, ils n'avaient pas compris pourquoi ils ne connaissaient pas un jeune qui lui a donné une information alors qu'il se présentait comme le grand frère des jeunes à l'époque. Un métisse qui lui aurait dit que Ciko touchait aux armes. Mais il n'a pas beaucoup d'informations à donner sur ce jeune.

Il a demandé à Polat s'il faisait dans les armes, il lui a dit non.

Pourquoi avoir dit le contraire à la police ? Il ne comprend pas. Dans sa déposition, il a dit que Chiko n'a pas nié, qu'il touchait aux armes, qu'il cherchait à avoir des armes pour faire un braquage. C'est l'inverse de ce qu'il vient de dire à l'instant. Ajd il a prêté serment donc c'est la vérité. Il a oublié ce qu'il a dit à l'époque. Il lui en aurait parlé en septembre 2014 pour faire des braquages, lorsqu'ils se sont revus, il lui a demandé ce qu'il en était de sa recherche d'armes. Il ne souvient plus ce qu'il a dit. Dans sa déposition, il lui aurait dit que c'était galère de trouver des armes et qu'il allait lâcher l'affaire. Ajd, il confirme ses déclarations.

Sur les moyens financiers de Polat : jamais il n'a montré son argent ou n'a fait des signes d'ostentation de richesse. Par contre il le voyait travailler dans des chantiers bâtiments. Tous les jours ? Non, il le voyait de temps en temps travailler.

Pour lui il cherchait de l'argent pour déménager de chez sa mère. Le Président lui demande si c'est ce qu'il a dit devant les policiers ? Il confirme. Le Président dit qu'il disait le contraire : une fois, au mois de décembre 2014, il serait venu le voir au Casino, lui a demandé s'il connaissait des gens qui louaient un appartement, il disait que c'était pour un pote à lui.

Il dit qu'il a été auditionné 6 mois après, et qu'ajd il ne se souvient plus trop. Le Président ne comprend pas trop ses erreurs, sa crédibilité pose question selon lui.

Est-ce qu'un jour il y a une discussion sur la musique ? Ils discutaient, le témoin écoute beaucoup de musique, Polat n'était pas d'accord qu'il écoute de la musique. Pourquoi ? Il a un trou de mémoire sur la musique qu'il écoutait.

Selon sa déposition, il écoutait de la musique rap, Polat se serait énervé et a dit qu'il ne fallait pas écouter ce genre de musique. Il a dit qu'il était choqué. Là il se serait dit qu'il était extrémiste.

Ensuite il aurait essayé de lui parler de religion, mais il ne voulait pas, chacun sa religion. Il confirme.

Se souvient il s'il avait un téléphone ? Oui. A l'époque, le témoin disait pourtant que non... il utilisait le taxiphone, ou le téléphone d'un autre. Il disait qu'il était un peu parano. C'était en courant 2014.

Sur l'appartement il aurait donné plus de précisions, en a-t-il parlé qu'une fois ? Plusieurs fois, mais il ne sait plus pendant combien de temps.

Pensez vous que Chiko a fourni des armes à Coulibaly ? Non je pense pas il disait à l'époque, ce qu'il confirme ajd.

Il disait être plus proche de Chiko que de Coulibaly.

Est-ce qu'il y a un contentieux entre Polat et le témoin ? il avait eu une discussion « par rapport à ça ». Il ne se souvient plus. Polat en a parlé pourtant. Il disait qu'il y aurait un contentieux entre pour une autre histoire. Il lui avait présenté quelqu'un qui voulait acheter un appartement, et finalement cela ne s'est pas fait. (...)

Polat a parlé d'une histoire immobilière dans laquelle le témoin serait mêlé et que se serait à cause de cela qu'il ferait de fausses déclarations.

Le témoin en a entendu parler. Il n'a pas été entendu dans le cadre d'une enquête sur cela.

- **Questions des Parties civiles**

Polat a indiqué qu'il serait rentré en France pour venir chercher de l'argent que le témoin lui devait. Il ne voit pas de quoi il parle.

Il a aussi parlé d'un jeune homme, qui serait un indic, impliqué dans la mort d'un jeune homme. Il se demandait même s'il serait libre ou non. Il a suggéré qu'il était au courant et même impliqué dans la mort du jeune homme.

Il tombe des nus, ne sait pas du tout de quoi elle parle.

- **Questions de l'Avocat général**

La dernière fois qu'il a vu Polat, c'était lorsqu'il lui avait fait la réflexion de la musique. Pas sur la N7 ? S'il est passé le voir à cet endroit-là, fin 2014 il croit. Pas début 2015 ? Possible. Pour lui c'était avant les attentats. Les services de police ont constaté une rencontre après.

Qui était la troisième personne avec lui sur la N7 à la patinoire ? Il ne se souvient plus. Les policiers parlent d'une personne de type africain. Peut être son collègue.

Il a indiqué lors de son audition que Polat l'avait contacté pour des fausses fiches de paye. Pendant une période il lui a demandé, mais il lui avait dit qu'il n'y avait pas la possibilité de le faire. Il pense qu'il voulait prendre un appartement. Le président lui demande si Polat pensait que le témoin pouvait demander à autrui ? Qui ? Côté gare du Nord, Barbès...

L'Avocat Général l'informe que Polat l'a indiqué dès le début de l'audience qu'avant d'être interpellé il avait mis en place un dispositif pour l'achat d'appartements avec des copains. Il avait trouvé des banquiers et notaires un peu véreux. Ils auraient pu les acheter à faux crédit et après planter les crédits. Il met en cause 2 personnes : le témoin et Intiaz. Qu'a-t-il à dire ?

C'est totalement faux.

Pourquoi Polat dit ça alors ? il dit que lui avait présenté une personne qui voulait acheter un appartement, mais c'est tout.

Polat met en cause Niakate, le témoin et Intiaz. Il ne le connaît pas dit-il. Polat dit qu'il s'est fait avoir, qu'un « petit aurait été tué par Intiaz dans un bois derrière Grigny 2, dont le corps aurait été brûlé à l'acide ». Il n'est pas du tout au courant de ça. Il dit que le petit a disparu depuis mars 2016. Les parents parlent de plus tôt même. Il n'a pas entendu parler de ça.

Pourquoi Polat le mettrait en cause dans un dossier d'escroquerie immobilière et un homicide d'un jeune homme de Grigny ? Il n'est pas au courant. Peut être parce qu'il a fait une déposition contre lui.

L'avocat général note que le témoin n'arrête pas de mentir, pourquoi ? A-t-il peur ? Il n'a pas peur. Peut être à cause de l'angoisse il a oublié, les victimes, tout. Même s'il n'est pas concerné, ce sont des gens qu'il a connus.

Pourquoi Polat l'implique dans des affaires gravissimes ? « Franchement je ne sais pas du tout ».

- **Questions de la Défense**

Avocat 1, avocat de Prévost

Il revient sur le fait qu'il a finalement confirmé ce qu'il a dit dans sa déclaration initiale.

Sur la réputation de Coulibaly, il lui demande de confirmer qu'il ne savait pas que Coulibaly avait une réputation de terroriste.

Dans sa déposition, il avait dit qu'il ne fréquentait pas Prévost car c'était un petit. Qu'est ce qu'un petit dans un quartier ? C'est dans le sens petit frère qui vient qui dit bonjour.

Maitre Coutant-Peyre, avocate d'A. Polat

Sur les 2 versions de ses souvenirs, à chaque fois il a prêté serment. Elle lui rappelle que mentir sur ce point est un délit.

Elle revient sur le fait qu'il ne se souvient avoir vu Polat qu'une fois en décembre. Or, il a été identifié par les services de filature, son téléphone a été mis sous enregistrement, etc. Il y a au moins 5 rdv : le 28 janvier 2015 à 22h52, le 30 janvier, le 17 février (il retrouve Polat à 16h45 avec une autre personne), le 18 février. Qui est cette autre personne ? Intiaz ? Elle lit le procès-verbal du 17 février 2015. Cote D5512.

Il dit que c'est possible, mais ce monsieur décrit n'a jamais été avec lui. Il ne répond pas à la question de savoir c'était qui.

Le 18 février, Polat est en conversation dans la hall de la patinoire, avec un individu de type africain que nous ne pouvons décrire selon le PV. Il n'a rien à dire.

Il y a des rendez-vous après les attentats, jusqu'à l'arrestation de Polat. Polat voulait le voir. Pourquoi ? Ils étaient en contact, il l'appelait pour lui demander des services.

Le témoin est entendu le 2 juin 2015. L'avocate demande à identifier quelqu'un qui a fait un témoignage anonyme devant la DGSI, qui n'a pas donné son identité, daté du 30 juin 2016. Elle lui demande si c'est lui ? Il dit que non.

Sur la question de savoir si Polat voulait partir, qu'a dit le témoin dans son audition ? Il ne sait plus. Elle lui dit qu'il voulait partir en Thaïlande. C'est ce que Polat lui avait dit à cette période-là. Ca ne lui revient pas ajd pourquoi la Thaïlande ; il ne lui a pas dit qu'il lui apporterai de l'argent.

Il n'a jamais été mêlé à des fausses factures, ni par des sociétés qu'il aurait créées. Aujourd'hui, il est très dyslexique.

Donc Polat est fou ? Il répond que non, il le connaissait très bien, s'il pouvait lui demander un coup de main, il le faisait.

A-t-il menti dans sa déclaration à la police ? Il dit que non. (...) il ne connaît pas d'Intiaz.

Sur Monsieur Amirouche il n'est pas présent. Il n'est pas présent ce soir.

JOUR 41 - MARDI 27 OCTOBRE 2020

Résumé de la journée d'audience du 27 octobre 2020 :

Aujourd'hui se poursuivait l'interrogatoire impossible du principal accusé Ali Rizat Polat qui encourt la perpétuité pour complicité d'assassinats.

Ce dernier a continué à nier toutes les accusations contre lui et n'a pas cessé sa véhémence de la veille dans ces explications. Cela a rendu très compliqué l'analyse de cet interrogatoire au cours duquel toutes les parties semblaient dépassées. Le Président a eu du mal à garder la main face à Monsieur Polat qui maîtrisait son dossier et semblait vouloir se défendre seul en allant jusqu'à citer des références de tête.

Il a souhaité pointer les incohérences de l'accusation mais a souvent esquivé les questions qui pouvaient le mettre en cause en tournant en boucle sur un autre élément.

L'audience a été suspendue avant l'intervention de la défense à la demande du Président afin de mettre un terme à cette journée éreintante.

Ali Rizat Polat n'aura en tout cas pas éclairé la cour sur la manifestation de la vérité durant ces deux journées.

I. Deuxième jour d'interrogatoire d'Ali Rizat POLAT

Le président présente les éléments sur le fond. Il fait un récapitulatif de ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas relativement aux faits (sur les armes, sur les ADN etc...).

Il dit que l'on ne connaît pas la logistique mais qu'il y a des liens entre Coulibaly et les Frères Kouachi par exemple.

Sur la logistique de l'hyper cacher en revanche, on dispose de beaucoup d'éléments.

On sait que Coulibaly s'est procuré des armes, on sait qu'il s'est procuré un appartement à Gentilly. Là-dessus, le rôle de Polat est important car on le voit, ses liens avec Coulibaly sont anciens et profonds. Il le connaît depuis 2007. Ces liens sont en particulier accélérés à partir du moment où Coulibaly sort de prison en 2014 et qu'il va chercher l'argent que Polat lui doit.

De par l'ensemble des échanges téléphoniques on voit aussi qu'il a des échanges avec Coulibaly, Karasular, Catino, Abbad, Martinez, Prevost et Tsatsis.

Le président dit qu'il y a de nombreuses personnes redevables auprès de Coulibaly et qu'il utilise ces personnes ensuite.

Le Président lui dit qu'il apparaît vraisemblablement comme le bras droit de Coulibaly. Karasular l'avait dit, Willy Prevost aussi entre autres...

Il demande à Polat ce qu'il en pense.

Son avocate prend la parole en disant être étonnée car les réquisitions ne sont pas aujourd'hui. Le président rétorque qu'il pose une simple question et que son client doit y répondre.

Polat prend la parole : il dit qu'il ne comprend pas être le bras droit d'un « mec » qui tabasse tout le monde. Il dit qu'il va tout retracer depuis le début.

Il donne pleins d'informations dans tous les sens. Sur le m14, sur la voiture Scénic, sur le mélange d'ADN. Il dit ne pas connaître les frères Kouachi et les Belhoucine.

Sur la Belgique : Pour Polat, si le grec avait tenu parole (Tsatsis), il n'y aurait pas eu de voyage le 3 décembre et le 6 décembre en Belgique.

Il dit aussi qu'il n'a pas eu de contact avec Coulibaly pendant 9 mois. Et ce jusqu'à novembre 2014.

Il dit qu'il ne comprend pas être le bras droit de ce dernier sachant qu'il n'aurait pas été là dans plusieurs actions, à part apparemment pour la vente de la Mini Cooper.

Il dit donner plusieurs éléments de défense en lisant des extraits de PV. Il dit que ces éléments sont importants car sinon « *le match est faussé* ». Il dit ne pas s'être exprimé jusque-là et donc en profiter aujourd'hui.

Entre le 31 décembre et le 4 janvier : il y a 31 contacts avec Coulibaly.

Polat n'arrête pas de parler et le président ne réussit pas à lui poser des questions précises.

Polat veut que l'on se penche sur la relation entre Coulibaly et Prevost en disant qu'elle est importante et qu'il ne comprend pas pourquoi on lui remet « la faute dessus » en quelque sorte. A chaque fois Polat dit ne pas être là quand Coulibaly donne des instructions à Prevost.

Le président dit « *je vous ai écouté sur la téléphonie Prevost, on reviendra sur les autres plus tard, c'est moi qui ai la direction des débats qu'on soit clair* ».

A quel moment Polat fait la connaissance de Prevost et dans quelles circonstances : il le croise en octobre ou novembre 2014 mais pour lui Prevost a eu de nombreuses déclarations contradictoires. Il donne de nombreuses versions qui ne collent pas selon lui.

Le problème de Prevost c'est qu'il ne remboursait pas Coulibaly. Polat aurait dit à Coulibaly « *ne le tape pas, je vais le mettre sur des plans* ».

Il dit avoir vu Prevost pour des escroqueries.

Il a eu une confrontation avec Prevost devant la juge. Prevost avait dit autre chose à propos de sa rencontre avec Polat. Le président se demande pourquoi ce dernier rétorque simplement « c'est faux » à tout bout de champ sans dire autre chose ? Pourquoi il n'avait pas donné d'autres informations devant le JI ?

Polat dit qu'il avait voulu garder le silence car il n'est pas une balance. Aujourd'hui il souhaite le dire car il a bien vu les énergumènes qui étaient dans le box.

Le Président demande pourquoi Willy Prevost le met faussement en cause d'après lui, pour quelque chose à laquelle il n'a pas participé ? Polat dit qu'on n'appelle ça « *un dédouanement* ».

Polat dit que bizarrement Prevost en 2016 fait de nouvelles révélations alors qu'il ne l'avait jamais fait avant.

Il prend un nouvel avocat et à d'un coup de nouvelles choses à dire.

Le président lit les déclarations entre Prevost et Polat en confrontation.

Polat réagit à ces déclarations. Il « crie » en se justifiant sur tous ces éléments et il est difficile de voir où il veut en venir. Les parties civiles commencent à s'agacer.

Une avocate des parties civiles dit « *est-ce qu'on peut condenser car là on est tous en train d'avoir mal à la tête* ». Le président lui répond « *Maître on est tous pareil, moi aussi j'ai mal à la tête donc on continue, on fait comme on peut* ».

Sur Metin Karasular : le président veut qu'il s'explique sur le virement de 1 400 euros qu'il fait à son attention.

Il essaye de donner des explications encore une fois dans tous les sens. Il insulte souvent Metin Karasular. Le président lui demande de rester respectueux.

Le président parle du virement en disant « *Vous pouvez dire la somme que vous voulez, on a bien le PV de toute façon* ».

Le président dit qu'il y a eu 131 communications avec Karasular. Il donne le détail de celles-ci. Polat dit « *c'est des communications sortantes ou entrantes ?* » le Président dit que c'est sans importance, qu'il y a la réalité de ces communications.

Polat revient néanmoins sur le fait qu'il y a très peu de communications entrantes de sa part en direction de Metin Karasular.

Il dit que c'est les gens qui l'appellent toujours et qu'il ne comprend pas.

Pour Abbad il déclare : « *Déjà quand je l'ai rencontré, je ne savais pas que c'était un meurtrier* » en lien avec une autre affaire dans laquelle Abbad est lié. Il dit aussi que Abbad a toujours fait dans les stuprs.

Apparemment il aurait fait remonter un sac d'arme via Abbad. Il ne comprend pas pourquoi il existe une telle accusation. Ce n'est pas du tout le cas pour lui.

Le président dit que quand Abbad vient le voir, ensuite Polat contacte Coulibaly.

Il dit que devant la JI on lui a mis beaucoup de choses sur le dos alors que pour certaine personne ils ne les avaient jamais vues. Il ne comprend donc pas.

Sur la téléphonie dense avec Coulibaly, le président prend ses déclarations : il avait dit qu'il changeait beaucoup de téléphones.

Polat avait en effet déclaré « *un jour Coulibaly donnait un téléphone ou une puce puis en donnait une autre etc...* ». Au total, Coulibaly lui aurait donné 4 téléphones.

Il dit qu'il n'était pas prévu dans aucune attaque car à l'époque il faisait 90kg et qu'on n'a pas trouvé de gilet par balle ou vêtement XL.

Il reparle de l'histoire avec Tsatsis en disant que c'est normal qu'autour de cette histoire il y ait des appels etc car ce dernier n'a pas payé et n'avait donné que 2000 euros.

Le président demande pourquoi il n'a plus de contact avec Coulibaly le 7, le 8 et le 9 janvier : il dit que le 5 janvier c'était déjà tendu entre eux, Coulibaly lui avait dit qu'il l'avait mis dans des galères. Polat dit que s'il avait su qu'il allait faire des attentats, pourquoi Coulibaly aurait demandé son argent. Il dit qu'il n'y a aucune logique.

Le Président lit un PV et Polat dit que c'est faux et que le JI a noté « *n'importe quoi* ».

Polat déclare : « *Je ne comprends pas, je suis le bras droit d'un type qui a fait toute sa vie tout seul. Enfait il est mort et les frères Kouachi sont morts donc on me remet tout sur le dos* ».

Il dit qu'il devait juste de l'argent à Coulibaly et c'est tout.

Les accusés du box d'en face commencent à s'agacer, ils disent « *c'est n'importe quoi monsieur et vous ne réagissez pas* ».

Le président lit le rapport pluridisciplinaire carcérale. Il est dit qu'il n'a pas été constaté une pratique religieuse radicale de POLAT. Il y a eu aussi un incident avec une psychologue.

Le président lui demande ce qu'il pense des conclusions de ce rapport. Il dit que ça correspond mais parle ensuite de la psychologue avec qui ça s'est mal passé car elle lui aurait « mal parlé ».

Il dit qu'il est comme ça, dans son comportement car il est plein de frustration.

Éléments transmis par le conseiller d'insertion : aucun élément pour passage à l'acte en lien avec une pratique radicale. Il aurait une pratique rigoriste pour autant. Ce rapport parle de sa mère et de sa sœur pour qui il a beaucoup d'admiration et qui a un rôle sécuritaire dans sa vie. Dans ce rapport il parle de ses « rêves » : voyager en Ecosse et faire le tour en range rover, voyager en Amérique latine et partir avec une fille « digne » style bobo parisienne. Il apparaît qu'il a une personnalité assez rigide, avec beaucoup d'entêtement.

Sur ses activités délinquantes : il aurait commencé tôt, sans jamais consommer de drogue. Il avait été en détention et sa sœur l'aurait poussé à arrêter car il avait manqué son mariage.

Il se décrit comme « réglo » auprès de ses pairs.

Il souhaite vivre comme un millionnaire et faire tourner l'économie française « à sa manière ».

Il est dit qu'il est vu comme aidant avec les autres détenus.

Il est issu d'une famille non religieuse et non pratiquante. Il a voulu acheter le coran car il était à la recherche du pardon de Dieu vis-à-vis de ses magouilles. Pour lui sa vie de débauche n'est pas incompatible avec « ses débauches » car la religion pour lui c'est personnel.

Pour sa mère, il a dû être manipulé en prison.

Amitié avec Coulibaly : pas de lien avec sa conversion. Ça serait des liens de magouilles et de faire de l'argent. Il n'aurait jamais vu de changement chez Coulibaly. Il rejette complètement ses actes.

Conclusion : il se reconnaît dans un parcours de délinquant de droit commun.

Il dit se reconnaître dans ce rapport. Il dit ne pas être un assassin et ne jamais avoir voulu tuer quelqu'un.

Le président dit que pourtant il a continué et que ça allait finir inexorablement en prison.

Polat dit qu'il n'a plus de l'argent et que quand il va sortir il va continuer car s'il disait aller bosser pour 1200 euros par mois, ça ne serait pas sincère. Il dit qu'il continuera mais qu'il n'y aura pas d'armes rien, comme avant.

Question de la cour :

Quand Amedy Coulibaly va lui demander de vendre une mini. On sait qu'à la même période il est à la recherche de munitions, d'armes. Coulibaly ne lui a jamais dit de trouver des armes ?

Il a dit à Coulibaly : « *j'ai un plan, je ne t'en dirais pas plus, attend de voir et on va pouvoir se mettre en retraite* ». Il dit qu'il n'a jamais vu les armes et rien d'autre.

Il dit que les armes auraient été que pour des braquages.

Reprise à 14h

- **Intervention des avocats des Parties civiles**

Une avocate souhaite savoir ce qu'il s'est vraiment passé le 3 décembre. Dans la logique ce qu'il dit ne tient pas la route.

Il répond qu'il ne sait pas. Pour lui personne ne se croise, il n'a croisé personne et est allé en Belgique.

Lui il dit qu'il est juste venu chercher des sous pour le véhicule.

Le 4 janvier, Coulibaly se déplace mais également Saïd Kouachi rappelle l'avocate. Il répond qu'il ne voit pas Coulibaly la journée du 4 donc ce qu'il fait, il ne sait pas.

Il dit : « *le 3 il devait y aller pour 12000 euros et ils n'ont pas eu la somme* ».

Pourquoi il jette sa puce le 7 janvier ? il reparle des relations tendues dès le 5 janvier avec Coulibaly. Elle dit que si derrière il y a une histoire de voiture, c'est qu'elle a loupé un grand pan du dossier. Polat lui répond que c'est bien cela, et qu'elle attend seulement des réponses « *qui lui font plaisir* ».

Il reste sur sa position du fait qu'il était là pour s'occuper de la vente de la voiture.

Elle le coupe en disant qu'elle note qu'il ne souhaite pas répondre sur la question de la puce du 7 janvier. Il détourne les questions.

Elle pose une question en lien avec Monsieur Fares. Fares avait parlé d'un « Alex du 91 » qui serait Ali Polat. Il dit que c'est un homonyme et que cela a été prouvé déjà dans le dossier.

Surveillance du 28 janvier 2015 : on le voit sortir Porte de Vincennes et arrive devant l'hyper cacher. Il regarde les forces de l'ordre, et scrute la façade etc.

Elle demande ce qu'il faisait à l'hyper cacher ? Il dit qu'il voulait comprendre ce que Coulibaly avait fait. Il dit plusieurs fois « *il n'avait pas besoin de faire ça* ». Il dit « *y avait des mots sur les barrières, je lis les mots, je ne comprends pas ce qui a été fait* ».

Elle aussi aimerait savoir pourquoi il a besoin d'aller sur place pour comprendre ce que Coulibaly a fait. Il est en train de parler sans laisser l'avocate parler. Il lui demande pourquoi elle s'énerve.

Sur la dette que Coulibaly aurait après de lui : elle demande si ça ne serait pas parce que les armes trouvées pour Coulibaly auraient été en mauvais état de marche plutôt ?

Il ne répond pas, il dit « *mais vous êtes malade !!* ».

Sur la déclaration « *qu'il ait fait les 400 coups avec Coulibaly* » : comment il explique que lui aussi, relève l'aspect radicalisé de Coulibaly ? Comment lui, au contact quotidien avec lui, il n'ait rien vu, rien entendu, rien perçu ?

Il dit qu'il n'a jamais vu les amis de Coulibaly, ni les Belhoucine etc.

Autre avocate

Si elle a bien compris en septembre 2014, il demande à Karasular le prix de 500 balles de kalachnikovs, sur des explosifs, et des balles de 9 mm et de trois chargeurs. Ça correspond à combien de fusil ces balles ?

Il dit que les 500 il le divise en nombre de personne présente pour un braquage donc 3 chargeurs par personne. Il parle de 90 balles par personne.

Le 6 janvier : pour lui il n'était pas là pour la remise de la moto et de la Seat. Et que Prevost lui met cela sur le dos.

Pour revenir sur les gilets tactiques du fait qu'il n'aurait pas pu les mettre car il était beaucoup plus gros, l'avocate rappelle qu'ils étaient réglables.

Est-ce que c'est lui qui a accompagné Coulibaly à Darty pour acheter sa go pro ? il répond que non.

Sur l'iPad trouvé chez lui : de nombreuses photos sur le djihad etc... elle aimerait savoir à quelle date il a récupéré ces fichiers ? il répond que c'est quelques semaines avant son interpellation et non pas avant les attentats. Il dit avoir prévenu l'enquêtrice là-dessus. L'avocate dit que ce n'est pas la question. Elle demande la date de la recherche exacte.

Il dit qu'il n'a rien enregistré du tout, il est juste passé sur des articles.

Sur l'expert qui est venu en disant qu'il avait acheté une pomme d'amour le 25 janvier en « *souvenir de Coulibaly* » : elle dit que dans un PV il avait régulièrement acheté des pommes d'amour avec Coulibaly. Il répond que quand tu passes à Bastilles tu achètes une pomme d'amour c'est comme ça. Comme tout le monde.

Me Maktouf : elle parle de la perquisition et elle dit que des éléments sur la Tunisie ont été trouvés mais « *pas les meilleurs éléments de la Tunisie* » comme un drapeau tunisien caché par le drapeau islamiste etc. Avait-il envisagé que la Tunisie soit une terre de repli ? elle parle donc de l'attentat du Bardo.

Il dit qu'il regarde ça quelque temps avant son interpellation mais il s'en fout de la Tunisie ; il avait le Liban dans la ligne de mire c'était le Liban pour les stup.

Elle dit que pourtant sur une photo de recherche il y avait une kalachnikov.

Elle dit qu'il est alévi, qui est une branche de l'islam. En 2014 il décide de se convertir au courant sunnite, elle dit « *mais vous êtes musulman monsieur* ».

Il dit que non, on n'est alévi mais de tradition donc on était athée. Il est passé de non croyant à croyant, c'est tout.

Elle demande s'il parle turc. Est-ce que le terme « kafir » veut dire quelque chose ? il dit que kafir c'est en arabe et non en turque. Ce n'est pas la même langue. Cela voudrait dire « mécréant ».

Autre avocat : il dit que depuis le début il esquive les questions et qu'il noie le poisson en disant qu'il est coupable de certaines petites infractions pour ne pas aller vers le fond des choses.

Polat répond qu'il dit ce qu'il a réellement fait et c'est tout. Il dit « *vous voulez que je dise quoi en fait ? je ne vais pas dire des choses fausses* ». Il dit qu'il ne peut pas donner des choses pour le satisfaire.

L'avocat demande alors pourquoi « ces enculés » comme il dit, veulent qu'il tombe ? il dit qu'il faut reprendre tout depuis le début. Et qu'il dit tout de manière logique.

Il continue en disant qu'il aurait bien aimé que les ADN non reconnues soient identifiés et que les personnes soient là dans le box.

Sur ce qu'il a dit en GAV sur la soirée du 9 janvier : il avait dit « on est dans la merde », l'avocat veut savoir pourquoi il avait dit ça.

Il répond que c'était juste car il fréquentait Coulibaly.

Il dit que ça aurait été facile pour lui de rejoindre l'EI mais qu'il ne le voulait pas. C'était un déplacement normal au Liban.

L'avocat parle de sa déclaration devant le JI « *c'est en allant au Liban que j'ai commencé à faire n'importe quoi* ». L'avocat veut savoir pourquoi il dit cela.

Il revient sur le fait qu'il aurait su comment faire pour rejoindre l'EI surtout avec son passeport turc et aurait su faire le chemin. Mais il ne le voulait vraiment pas. Il ne répond pas à la question de l'avocate.

Il dira aussi devant le JI « *qu'il est plus un pervers qu'un terroriste au pire* ».

L'avocate revient sur le surnom « Alex du 91 » en disant et en donnant les éléments sur le fait qu'il y a beaucoup de rapprochement entre les deux et que les bornages étaient au même endroit. Elle ne croit pas à l'homonyme. Elle dit que dans les magouilles la première chose se sont les faux papiers et tout le monde le sait.

Polat lit un PV dans lequel il est dit « semble-t-il » que Ali Polat existe bien et que ce n'est pas lui.

Sur la présence de Monsieur Belhoucine et Mme Boumedienne au Liban et en Thaïlande au même moment que lui. Comment il peut expliquer cela ?

Il ne donne pas d'explications là-dessus. Pour lui, il n'y a pas de lien.

Autre avocate : pourquoi aller donner de l'argent à la famille de Coulibaly ? elle dit qu'on connaît cette technique qui est courante d'aller donner de l'argent à la famille d'un « martyr » ?

Pour lui, amedy n'allait pas mourir. Il botte en touche et nie les faits.

Pour l'avocate, c'est beaucoup d'éléments qui interrogent. Elle parle aussi du comportement de Polat de « rendre hommage » sur le lieu de l'attentat.

Une autre avocate pose la question suivante : qu'est ce qu'il pense de la téléphonie de sa mère après les faits ?

Elle reprend les termes du PV. Il avait traité sa famille de mécréant.

Il dit que ça a été mal traduit car ce n'était pas un mot que sa mère connaissait. Il dit que sa mère ne comprend pas ce mot.

Autre avocat : question sur la téléphonie : Coulibaly rencontre Polat dans la nuit du 6 au 7 janvier. Venue en Belgique + le fait qu'il bouge vite en l'étranger montre son implication dans ce projet terroriste.

Pourquoi Porte d'Orléans ? il dit que c'est Coulibaly qui lui donne ce rendez-vous. Il lui donne seulement son argent.

Il prend une ligne qui a sonné toutes les deux minutes ce soir-là. Comment expliquer ces 22 contacts ?

Pourquoi autant de contact à ce moment-là alors qu'il est censé venir voir Coulibaly ?

Il dit que ce ne sont pas des appels mais des sms.

Un autre avocat des parties civiles dit que l'attirail de Coulibaly était un attirail prévu pour plusieurs personnes. Elles se seraient peut-être retirées au dernier moment. Il lui demande, au vu de sa relation proche avec lui, qui auraient pu être ces autres personnes ?

Il dit qu'il ne sait pas, il ne connaît pas les Belhoucine, il ne donne pas de précisions là-dessus.

Il lui dit « *Coulibaly n'a jamais essayé de vous recruter ? il vous en a parlé ?* ». Polat dit que non, qu'il n'avait pas envi de mourir et qu'il n'en a jamais parlé. Sur le côté de l'EI, il ne connaît personne. L'avocat insinue que Polat aurait pu être prévu et qu'il s'est ravisé au dernier moment.

Polat continue « *mais en plus, en quoi je l'ai aidé ?* ».

Polat se demande aussi pourquoi Coulibaly aurait pris le risque de lui dire alors qu'il aurait pu le dénoncer. L'avocat parle de l'audition de Peter Cherif. Il aurait fait une déclaration de rupture, une défense de rupture etc. Quelle est la position de Polat sur les propos de Peter Cherif ?

Polat dit que c'est un vrai terroriste et qu'il n'a pas son idéologie. Il dit que c'est lui qui devrait être à sa place. Il connaissait les Kouachi et que Peter Cherif devrait être ici.

- **Intervention de l'Avocat général**

Sur ses liens avec Coulibaly : Prévost aurait dit qu'il subissait des pressions de la part de Coulibaly, est-ce le cas. Il répond que non.

Sur ses liens avec Hayat Boumediene : il avait dit dans un PV qu'il ne regardait pas cette dernière par respect. Il dit qu'il ne regarde aucune femme de personne.

Elle veut également connaître les liens entre Coulibaly et Karasular. Il ne répond pas clairement.

Sur sa conversion à l'islam. En mai 2014 il se converti et c'est une époque où il reprend contact avec Coulibaly (en avril) et c'est à ce moment-là que ce dernier sort de détention (en mai). C'est aussi à ce moment-là qu'il y a la proclamation du khalifat etc. Est-ce que c'est une coïncidence ?

Il nie le lien et reste sur sa position.

Monsieur Karim A parlé de violence dans ses dépositions. Il y a d'autres constatations dans ce sens. Comment il explique cela ?

Il dit que c'est parce qu'il a insulté sa mère. Concernant Amirouche, c'est lui qui l'a fait citer. Il avait dit qu'il ne sentait pas cette personne. L'AG le coupe en demandant si oui ou non il y a eu des violences ?

Il dit qu'il n'a pas été violent avec lui.

Sur sa tentative de fuite : elle dit que sur le 9 janvier Polat a dit aujourd'hui que tout le monde lui avait dit de partir. Il dit que c'est normal car il allait aller en prison pour rien.

Sur sa supposé fiancée au Liban : il devait se marier avec elle mais ne la revoit pas après. L'AG ne comprend pas ce point.

Il dit qu'en 2012 il ne peut plus la voir, ensuite il est incarcéré. Après tout ce qu'il y a eu, il est allé au Liban pour aller la chercher et a demandé à un voisin qui lui a dit que depuis 2012 elle s'était mariée et avait un enfant donc « *fin de l'histoire* ».

L'AG dit que pourtant il avait toujours dit qu'il ne souhaitait jamais se marier.

Sur le mandat western union : il dit devoir de l'argent à Coulibaly et dans le même temps il donne de l'argent à Karasular. Elle ne comprend pas la logique.

Il répond qu'il a donné 1500 euros mais avec les frais western il y a 1436 euros sur le compte de Karasular.

Sur son changement de ligne le 29 décembre et le changement de ligne le 30 décembre, y a-t-il une explication ?

Il dit qu'il ne sait pas ce qu'ils font ensemble. Il n'a jamais vu Prevost. L'AG parle d'un contact téléphonique entre les deux pour autant.

- **Intervention de la défense**

Un avocat demande si avant sa sortie du QER, il avait eu connaissance de son dossier. Il dit que oui. Et donc en 2015 et 2016, il n'a pas les fadettes.

L'avocat lui dit en tout cas qu'avec toute son énergie dans ses explications des deux derniers jours, il aurait été un redoutable avocat.

Polat le remercie.

Il dit dans un interrogatoire devant la JI « *Prevost dit que je l'ai appelé, ça laisse des traces, sortez les fadettes qui montrent que je l'ai appelé* ».

Le 19 sept 2018 il arrive donc devant la juge et dit qu'il veut bien parler. L'avocat se pose la question de se dire qu'il décide de parler car il a eu connaissance des fadettes.

Polat revient donc sur le moment où il a été en possession des fadettes.

La confrontation a lieu le 19 octobre 2018.

Le président décide de fermer le micro de Polat car il s'emporte et ne laisse pas l'avocat parler. La défense parle de part et d'autre.

L'avocat de Prevost dit qu'en dépit des résultats de l'instruction et de ce qu'il dit, Prevost pendant la confrontation, confirme qu'il a vu Polat. Il faut bien prendre en compte cet élément pour lui.

Polat revient sans cesse sur la journée du 6 janvier. Il dit sans cesse « *on va encore revenir sur la journée du 6* ». Le président lui dit qu'il en a déjà parlé et que ça ne sert à rien de revenir là-dessus.

Il y a des contestations dans la salle.

L'interrogatoire est très compliqué depuis le début, les parties perdent patience.

Le président demande combien d'avocats veulent encore parler pour prévoir. Il souhaite peut-être suspendre l'audience maintenant pour la sérénité des débats.

Un avocat demande à ce que le planning de demain soit donné. Il dit qu'il va envoyer un mail ce soir

Suspension d'audience à 19h10.

JOUR 42 - MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

L'avocate de Christophe Raumel déplore les qualificatifs employés sur Christophe Raumel dans la presse ; et déplore que les restes des parties aient pris pour acquis ces écrits.

Une enquête a été ouverte pour subordination de témoin et a été classée sans suite lundi. Aminata S. ex-compagne de Christophe Raumel, était venue témoigner à la barre le 6 octobre. L'avocate considère que ça a été une « Mise en scène odieuse pour détruire un homme afin d'atteindre son honneur et sa crédibilité » 1 triple plainte déposée ce matin au parquet d'Evry pour faux témoignage, faux et usage de faux, pense que des pièces ont été fabriquées pour nuire à Christophe Raumel et aussi une plainte pour harcèlement moral.

Christophe Raumel a révélé les intimidations et des violences répétées par Aminata S.

L'avocate

I. Interrogatoire de M. Ali Riza Polat continue avec son avocat qui veut revenir sur sa garde à vue et quand il a été interpellé.

Il est interpellé le 24 mars 2015.

Elle lui demande de lui indiquer le nombre de fois où il a été interrogé lors de sa garde à vue.

Il répond 11 fois.

Me Coutant-Peyre lui dit qu'à l'époque il ne prend pas d'avocat alors qu'il a un avocat habituel.

Il confirme, car il sait qu'il n'a rien à se reprocher, qu'il s'explique sur la vente de voiture, et à la fin on lui sort de nouvelles choses que Willy Prévost a dit sur lui. Il dit avoir appelé son avocat après la garde à vue, pas pendant. Il ne voulait pas aller en prison pour rien.

Me Coutant-Peyre considère que les parties civiles essaient de prêcher le faux pour savoir le vrai. Sur les 6 numéros retenus par l'OMA, ne figure pas la ligne 09-63. Ali Riza Polat confirme que ce n'est pas son numéro, c'est un homonyme.

Me Coutant-Peyre demande depuis quand il était à Vitry.

Il dit depuis juin 2013, sous bracelet.

Dans l'OMA, il est indiqué qu'Ali Riza Polat est sorti de détention le 5 avril 2014, c'est une erreur des juges d'instruction. Cette précision est importante car on essaie de lui attribuer des appels à Willy Prévost venant d'un taxiphone à Grigny à moins de 500 mètres de son ancienne adresse rue Lavoisier.

Il dit qu'il habitait à Viry le Chatillon boulevard Gabriel Péri. Un appel d'août 2014 et du 26 mai 2014 lui est attribué.

Ali Riza Polat dit que ce n'est pas possible, qu'il ne connaît pas.

Me Coutant-Peyre dit que dans l'OMA, il est sous-entendu qu'il a été intermédiaire entre Willy Prévost et Amedy Coulibaly, elle lui demande de confirmer que Willy Prévost et Amedy Coulibaly se sont rencontrés sans qu'il [Ali Riza Polat] ne soit présent.

Me Coutant-Peyre fait référence à un supposé intérêt pour le djihad et l'EI, le rapport QER est très clair et M. Le président a dit que beaucoup de photos et d'articles ont été retrouvés dans l'IPAD.

Me Coutant-Peyre rappelle que le contenu des données extraites dans l'IPAD, 0,5% du contenu total de l'IPAD ne concerne que des choses relatives au djihad et au terrorisme.

Ali Riza Polat confirme que cet IPAD n'était pas consacré à ça, qu'il allait sur twitter, il se renseignait. Il dit qu'il n'a aucun intérêt pour l'EI et le djihad armé ou Al-Qaida ou autre.

Me Coutant-Peyre déplore qu'on le place comme un hologramme des Kouachi et de Amedy Coulibaly alors que ça a été évoqué à plusieurs reprises dans les débats, on sait depuis longtemps que les armes viennent de Claude Hermant. Elle lui demande ce qu'il en pense

Ali Riza Polat : « *Je dois servir de bouc-émissaire, ils ont commencé avec le véhicule en disant qu'elle a été changée contre les armes. Je comprends pas comment je peux être complice de personnes que j'ai jamais vues. Les Kouachi je ne les ai jamais vu.* »

Elle lui demande s'il se souvient de sa mise en examen supplétive pour complicité.

Il dit que c'est juste à la fin de l'instruction, juste avant que le dossier soit fermé, alors que ça faisait 4 ans qu'il était poursuivi pour association de malfaiteurs.

Me Coutant-Peyre précise que c'était lors de son dernier interrogatoire. Il lui a été reproché de ne pas avoir fait d'appel. Il dit qu'il voulait faire appel mais que son avocat a eu des soucis. On lui a reproché de ne pas avoir fait appel alors qu'on savait qu'il n'avait plus d'avocat.

Me Coutant-Peyre dit que l'État français savait et qui était réellement Amedy Coulibaly. Elle lui demande quand il a eu connaissance de la procédure ATWH, à savoir que Beghal, Kouachi et Coulibaly allaient souvent chez Beghal.

Il dit qu'il en a eu connaissance quand il a eu le dossier, à la fin de l'instruction.

Me Coutant-Peyre veut rappeler qu'on impute une capacité de divination de Amedy Coulibaly. Elle reprend une note déclassifiée du 15 avril 2010, où la SDAT disait qu'Amedy Coulibaly était un fervent musulman et qu'il pratiquait sa foi de manière radicale. Elle lui demande s'il pouvait savoir que les services de la BNAT faisait des interceptions de communications, et qu'ils filaient de façon complexe avec des photos en 2009.

Ali Riza Polat dit qu'il ne savait pas et que quand il y a eu ATWH, ils ne sont pas venus le chercher.

Il confirme qu'il ne connaît pas les Kouachi.

Il était dit que Amedy Coulibaly entretenait des liens privés avec les Kouachi.

Ali Riza Polat dit que Amedy Coulibaly ne lui en a pas parlé des Kouachi. Qu'il ne connaissait pas les Kouachi le 7 et le 8 janvier.

Ali Riza Polat « *Je ne les connaissais vraiment pas.* »

Me Coutant-Peyre lui demande ce qu'il pense du fait que Cherif Kouachi ait été poursuivi dans la procédure ATWH, et qu'en juillet 2013, le parquet a demandé à un non-lieu pour Cherif Kouachi. Les services [de renseignements] savent qu'en 2013, Cherif Kouachi est allé rejoindre Peter Cherif dans un camp d'entraînement d'AQPA.

Ali Riza Polat dit qu'ils n'ont pas fait leur travail ; il ne comprend pas comment il n'a pas été surveillé.

Me Coutant-Peyre déplore le fait qu'il y soit allé avant la fin de la procédure.

Me Coutant-Peyre évoque le jugement rendu dans cette procédure : Me Coutant-Peyre demande de repréciser où son client habite, il répond qu'il habite à « Grigny 2 ».

Me Coutant-Peyre lui demande qu'il ait été possible qu'il ait été un intermédiaire de vendeurs d'armes d'extrême droite racistes et en plus qu'il ait été marchand d'armes et M. Amedy Coulibaly

Ali Riza Polat dit que c'est impossible.

A par les photos, Claude Hermant, il l'a découvert ici.

Ali Riza Polat dit qu'il ne connaît pas non plus Christophe D, qui est en contact permanent avec Philippe P, des renseignements généraux.

Me Coutant-Peyre demande s'il trouve normal que ces gens-là, des indics, aient pu vendre de telles quantités d'armes.

Il dit que non c'est une impunité, c'est très grave. « Pour une vente de voiture on essaie de m'imputer des armes et des go fast imaginaires alors que la pers qui a vraiment vendu les armes est dehors (Claude Hermant) ». Il ne comprend pas pourquoi il n'a pas été inquiété dans ce dossier.

Me Coutant-Peyre déplore qu'on lui ait demandé de justifier minute par minute ses déplacements entre fin novembre et le 9 janvier 2015. Elle lui demande s'il se souvient ce qu'a dit le père de Willy Prévost sur la fin de chantier d'installation d'une cuisine qu'il souhaitait offrir à sa mère.

Il répond que oui c'était le 7 janvier, le père de Willy Prévost est parti à Castorama avec Amedy Coulibaly.

Ali Riza Polat dit que lui, il l'a croisé le 6 janvier, il lui donne son argent [à Amedy Coulibaly], « on me dit je suis un menteur » ; il ne comprend pas ce qu'on lui reproche.

Me Coutant-Peyre la nuit du 6 au 7 janvier, on demande à Ali Riza Polat pourquoi il est là à 1h50.

Me Coutant-Peyre fait référence à la venue de M. Ma., qu'Amedy Coulibaly demande de venir le retrouver. Me Coutant-Peyre déplore pourquoi on ne lui ait pas demandé non plus de venir se déplacer.

Ali Riza Polat dit qu'il ne comprend pas, car lui aussi il avait une dette envers Amedy Coulibaly. Et que la téléphonie montre des échanges téléphoniques réguliers, et qu'Amedy Coulibaly avait contacté M. Ma juste après.

Me Coutant-Peyre disait que M. Ma disait que Amedy Coulibaly était comme d'habitude.

Dans la matinée du 7, Amedy Coulibaly envoie un message à M. Ma pour lui dire de voir la question de la dette avec sa sœur.

La sœur d'Hayat B, qu'elle voit deux jours avant le départ d'Hayat, dit qu'elle n'a rien remarqué de particulier.

Ali Riza Polat confirme, elle a croisé Hayat Boumedienne et Amedy Coulibaly et n'a rien remarqué.

Me Coutant-Peyre demande si c'est imaginable que Ali Riza Polat soit tellement secret qu'il soit un membre à la fois, une sorte de manitou, qui vient de ses deux organisations qui communiquent bien entre elles et qu'il soit le maître d'œuvre des attentats de janvier ? « pouvez-vous avoir la carte Al-Qaida et EI et que c'est vous qui organisez les choses ? »

Ali Riza Polat : « *Je n'ai aucun contact avec eux, je n'ai jamais parlé à aucun de leurs membres. Après les attentats, tout part en vrille une fois que je vois que c'est Amedy Coulibaly, la personne avec qui j'ai grandi. On me fait payer mes liens amicaux avec Amedy Coulibaly. Je n'ai rien fait, je n'ai rien fourni du tout.* »

Me Coutant-Peyre lui demande si quand il a dit à Amedy Coulibaly qu'il était devenu croyant musulman, il l'a emmené rencontrer des gens très pieux.

Il dit que non personne, il dit que non, il n'est jamais allé dans de quelques réunions que ce soit qui consisterait à faire des rappels.

Me Coutant-Peyre : certains avocats disent que vous avez commis des actes antisémites

Ali Riza Polat dit qu'il n'a rien du tout contre la communauté juive, qu'il est tolérant, que sa famille n'est pas musulmane.

Me Coutant-Peyre lui dit que c'est quelqu'un de fier et de pudique. Elle lui demande de revenir sur la réaction qu'il avait eu en début de procès où il avait revendiqué sa liberté d'activité d'infractions de droit commun etc. Elle lui demande si ce n'était pas là une réponse par rapport au chapeau qu'on lui fait porter.

Il répond qu'il est impulsif, qu'il n'acceptera jamais cette peine.

Me Coutant-Peyre fait ensuite référence au QER qui a bien dit qu'il n'était pas motivé par des idéologies et ils ont aussi dit qu'il y avait un travail à faire par rapport à une revendication qu'il a de commettre des infractions de droit commun, des atteintes aux biens. C'est interdit par la loi. Elle lui demande si même s'il aime l'argent, quelle possibilité il voit pour se réadapter

Il dit qu'il ne conteste pas les lois de la république

Me Coutant-Peyre : « *Une fois que vous serez acquitté ?* »

Ali Riza Polat « *Ben oui j'ai rien à voir la dedans, j'ai une grande gueule je vais me calmer* »

Me Coutant-Peyre : « *Vous faites le malin* »

Ali Riza Polat « *Ben oui* »

Me Coutant-Peyre : « *Concrètement ?* »

Ali Riza Polat « *Je vais me calmer* »

Me Coutant-Peyre : « *Par ex ? Votre frère ouvre un restaurant ou crée une entreprise, dans le cadre de relations familiales, vous voyez des possibilités de rester sur les rails ?* »

Ali Riza Polat dit qu'il n'est pas un assassin, qu'il n'a jamais eu d'armes.

Me Coutant-Peyre : « *Sur le trafic de drogues ?* »

Ali Riza Polat « *Je vais me calmer là-dessus, j'ai passé tellement de temps en prison que ma mère, elle va me prendre la tête* » « *Mais je suis énervé c'est normal.* »

Me Coutant-Peyre : « *Vous n'avez pas envie qu'elle soit fière de vous par rapport à la morale qu'elle a essayé d'enseigner à ses enfants ?* »

Ali Riza Polat : « Je vais m'en sortir, c'est mon défaut l'argent ». Il dit qu'il voulait voir une psy et un binôme de soutien mais qu'il n'a pas parlé avec eux car il était à l'isolement. Il les a finalement vu. Il dit qu'après le procès, il va de nouveau y avoir des entretiens avec la psy.

La cour va rendre ses décisions notamment sur le supplément d'informations déposé par Me Coutant-Peyre :

Ce supplément d'informations était fait aux fins de mise en examen pour complicité de Claude Hermant et Patrick Halluent, acquéreur des armes. La Cour motive sa décision : Claude Hermant et Patrick Halluent ont été entendus par la Cour ; dans le cadre d'une procédure judiciaire distincte, Claude Hermant et Patrick Halluent ont fait objet d'une condamnation définitive et faisant l'objet de l'autorité de la chose jugée ; les débats n'ont mis à jour aucun élément nouveau, la Cour rejette le supplément d'informations

Il est désormais fait mention du témoin Djamel Beghal

Il a été cité et une commission rogatoire internationale a été adressée aux autorités algériennes. Sur la localisation de Djamel Beghal, la CRI n'est pas arrivée aujourd'hui, les informations obtenues par le magistrat de liaison français en Algérie n'a aucun retour et que pour des raisons politiques, ils refuseront certainement de se prononcer sur la localisation de Djamel Beghal. Il sera donc passé outre.

A également été cité Abdelaziz S. La cour a reçu un courrier de son avocat qui en date du 28 août 2020 a dit que son client ne pouvait pas se présenter à l'audience et qu'il vivait à l'étranger. Elle disait aussi que son client n'a aucun lien avec Saïd Makhoulf (a été cité par la défense de Saïd Makhoulf).

Le président explique que cette personne a fait l'objet d'un non-lieu.

Avocat de Saïd Makhoulf dit qu'elle voulait le citer dans le cadre de l'expertise ; qu'elle ne sollicite pas nécessairement la lecture de l'OMA le concernant. Pour elle, aucune difficulté de passer outre.

Le président va relater l'expertise génétique relevant l'ADN de Abdelaziz S sur une arme de Amedy Coulibaly.

Sur le passé outre d'autres témoins

Allassane B. : est passé outre, lecture sera faite

K. Boumeddiene : sœur d'Hayat Boumeddiene : est passé outre, lecture de sa déposition sera faite

Jean-Jacques T. médecin chef des pompiers lors des attentats de CH ; il n'y avait pas eu de déposition ; est passé outre

Denis R : concierge de Metin Karasoular : est passé outre sans lecture

Al Housni : est non localisable.

M. Kal : CP demande a ce que lecture soit faite

M. Ami : il y a eu plusieurs adresses, passé outre

Sur Djamel Beghal : l'assesseur fait un rapide exposé : il était assigné à résidence dans le cantal, la présence de Amedy Coulibaly et de Cherif Kouachi avait été donnée mais il gardait son droit au silence. Assesseur dit que dans le 5^{ème} interrogatoire, il y a une déclaration qu'il fait, qu'il n'avait plus jamais eu le moindre contact avec Cherif Kouachi et Amedy Coulibaly depuis son incarcération en 2010. Il disait n'avoir aucun lien avec les attentats, qu'il considérait comme inadmissibles. Il refusait ensuite de répondre aux questions qui lui étaient posées.

Sur Allassane B : lecture des déclarations.

II. Visio conférence avec le tribunal de Charleville-Mézières, audition du témoin Yacine N.

Yacine N. 33 ans.

Il connaît certains des accusés.

Il prête serment.

Il dit ne pas comprendre ce qu'il fait dans une affaire pareille. Il connaît très bien un des accusés, l'autre de nom. Il a fait 4 jours de garde à vue, la SDAT est venue le chercher assez violemment. Il dit qu'au début, il n'y croyait pas du tout. Il se décrit comme étant un petit gars de la campagne ardennaise, on lui parle d'attentats qui ont choqué le monde entier.

Il a été relâché. Il est désolé d'être ici, désolé pour les victimes. C'est normal.

Il dit qu'il connaît bien Abdelaziz Abbad et qu'il connaît Miguel Martinez de nom.

De Abdelaziz Abbad, c'est quelqu'un de très bien, il le considère comme un grand frère qu'il connaît depuis tout petit. Il a dit toute la vérité.

Yacine N. : *« On est des petits gars de la campagne. Les radicaux n'ont jamais eu leur place ici. On est musulmans et français. On a été à l'école. Ça me choque qu'il soit là. Il n'a rien à faire ici. Pareil pour Miguel Martinez, personne n'a jamais dit que c'était un radical et qu'il faisait ans le trafic d'armes. Il n'a jamais rien fait de méchant. »*

L'assesseur veut revenir sur ses déclarations en garde à vue, où a été évoqué un sac d'armes déposé chez Sandy K. ; fille avec laquelle vous aviez eu des relations interrompues puis reprises.

Il dit que Sandy K. n'a jamais été une relation, mais que c'était juste une amie ; *« je ne me mettrais jamais en situation amoureuse avec quelqu'un comme ça. »*

Assesseur : *« Vous aviez indiqué que vous aviez présenté Sandy K. à Abdelaziz Abbad. »*

Il dit qu'à sa sortie de prison en 2011, il est parti en Algérie et resté un an. En revenant d'Algérie, Sandy K. est venue habiter dans le quartier il ne l'avait plus revu depuis son entrée en prison. *« Ça squattait chez elle, il y avait toujours du monde chez elle »*. Il disait qu'il squattait souvent chez elle. Et Abdelaziz aussi. Ça a été une présentation simple.

Il faisait déjà du trafic de stupéfiants ; qu'il mettait chez Sandy K.

Assesseur : *« On appelle ça une nourrice. »*

Yacine N : *« Oui mais c'était pas trop ça. Chez elle il n'y a jamais eu grand-chose ; ce n'était pas exclusif à moi ou à Aziz. Et ça l'arrangeait, on lui dépannait des petits sous. »*

L'assesseur lui demande si la présentation de Sandy à Abdelaziz Abbad, c'est dans le cadre des stupéfiants. Il dit que non, la présentation n'était pas faite pour ça.

Assesseur dit que Abdelaziz Abbad, on lit dès sa première déposition, que pas forcément le cas ; il disait de Abdelaziz Abbad que c'était quelqu'un qu'il n'aurait jamais dû côtoyer.

Il dit qu'il sait ce qu'il a dit, il aurait dit la même chose de moi dans une telle affaire. Sur un trafic de stupéfiants banal, il dit qu'il n'aurait jamais rien dit mais la ans une affaire pareille, il n'avait rien à cacher.

Il disait qu'il avait rendu des services à Abdelaziz Abbad etc. on lui parle d'un sac d'armes dans sa première déposition.

Il répond que le sac d'armes qu'on lui a présenté comme du matos. Abdelaziz Abbad est arrivé, il lui a donné le sac et il s'est rendu compte que c'était des armes, il lui a dit « tu es en plein délire ». Il l'avait mis chez Sandy K dans la salle de bains, qui lui a fait une crise de nerfs. A ce moment-là, il se rend compte que ce sont des armes. C'était un fusil de chasse et une carabine qui ressemblait à un 22 long rifle. Et que le reste était à jeter à la poubelle. « Ces armes elles étaient plus vieille que mon père ». Il a dit a Abdelaziz Abbad qu'il faut le jeter, Abdelaziz Abbad lui a demandé s'il connaissait quelqu'un. Il a dit que non et il fallait dégager ça car Sandy K. ne voulait pas de ça du tout.

Il a ensuite parlé aux enquêteurs d'un homme, qui s'appelle Gabin, qui s'y connaît en armes. A cause de cette histoire, ils [lui et Gabin] ne se parlent plus mais il dit qu'il fallait que toute la vérité se fasse.

Assesseur : « *Vous aviez d'abord contesté avoir monté ce sac chez Sandy K, pour enfin le reconnaître en disant que c'est vous qui l'aviez mis chez Sandy K.* »

Il dit qu'il a ouvert la porte de l'appartement. Et il dit que c'est lui qui l'a mis chez Sandy.

Il dit que c'est Abdelaziz Abbad qui a amené le sac et un autre gars et que les enquêteurs l'ont forcé de dire que le 2^{ème} gars était Miguel Martinez. Il dit que les enquêteurs n'ont pas accepté le fait qu'il ne connaisse pas la 2^{ème} personne. Il faisait nuit, l'échange a duré 2 secondes. Il dit aujourd'hui qu'il ne sait pas si c'est lui.

Assesseur : « *c'est Miguel Martinez ou pas ?* »

Abdelaziz Abbad : « *Comment ?* »

L'assesseur réitère sa question.

Yacine N. : « Pendant la garde à vue ils m'ont fait dire que c'est Miguel Martinez. Aujourd'hui, je vous dis la vérité ». Il dit ne connaître que Miguel Martinez de nom. Donc il n'aurait pas pu certifier que c'était Miguel Martinez ce soir-là.

Assesseur : « *Donc ça se peut que ce soit quelqu'un d'autre mais pour vous c'était Miguel ?* »

Yacine N. : « *Pour moi c'est Miguel* »

Miguel Martinez, vous en parlez comme quelqu'un qui ne faisait pas du stupéfiant mais qu'il venait d'une famille de bagarreurs. Il disait dans les Ardennes on sait que Mm est radicalisé ; j'ai peur, ces gens-là ne sont pas dans le même islam que nous.

Il dit ne pas comprendre comment ces propos apparaissent dans la garde à vue.

L'assesseur dit que pourtant ces propos il les a signés.

Yacine N. pense que les enquêteurs voulaient absolument accuser Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad.

La garde à vue a été suspendue en raison du fait que Yacine N. a eu un problème médical qui lui a valu d'aller aux urgences.

Yacine N. explique que les conditions de son interpellation ont été violentes, il s'est plaint de douleurs aux ventres, il a été évacué en urgences, qui l'ont mis sous morphine. Et pour l'urgentiste c'était hors de question. Il a souhaité retourner en garde à vue malgré tout pour s'expliquer.

L'assesseur relève qu'il avait décrit ce sac en mentionnant Abdelaziz Abbad et son frère Mustapha et un autre individu qui pourrait être Miguel Martinez. « je lui ai demandé ce que c'était comme sac, Mustapha m'a répondu que c'était des armes ; je lui ai dit « c'est chaud c'est chaud » et je lui ai dit de dire à Abdelaziz Abbad que c'était bon mais que il ne pouvait pas y rester longtemps ». il disait que c'était Miguel Martinez qui avait monté le sac. Abdelaziz Abbad lui avait demandé s'il pouvait trouver des acheteurs. Yacine N. a ensuite pensé à Gabin, qui contestera d'abord l'achat et qui le reconnaîtra. Il reconnaîtra avoir acheté à Yacine N. un pistolet 22 long rifle et une carabine 9 mm qui semblait être une mitraillette et qu'il avait apporté 1000 euros.

Il dit que Gabin collectionne les armes. « *Que c'est un chasseur de chez nous* ».

Il ajoute qu'il était allé dans l'appartement, qu'il a regardé autre chose comme armes. Et il mentionnait des armes datant de 1910, des Nagant.

L'assesseur revient sur une audition ultérieure, la 3^{ème}, où il avait décrit le stock : il avait trouvé sous le matelas enroulé dans un tapis un fusil de chasse long. Il répondait à des questions et il disait qu'il n'avait jamais vu de kalachnikovs, et il décrivait des pistolets, des vieilles armes. Et des genres de petites mitraillettes qui avaient des pièces en bois pour la plupart.

Les enquêteurs lui présentent des images d'armes et notamment des scorpions et que cette arme ressemble au type d'arme, mais pas la mitraillette revendue à Gabin.

Il disait qu'il y avait un gros fusil, des petites mitraillettes, pas de kalachnikov, il n'y avait rien de neuf, que du vieillot.

On l'a aussi interrogé sur s'il avait des éléments sur la déclaration qu'un autre témoin avait pu faire, un certain Marouane M. et sur une éventuelle cache d'armes dont il pourrait avoir eu connaissance dans le quartier d'Orzy.

Yacine N. dit ne pas connaître un certain M. Bou. Qu'il ne lui dit rien du tout.

Au cours de sa 11^{ème} audition, il avait eu une formule : « *je vais tout vous dire si je meurs, vous aurez ma mort sur la conscience, c'est pas moi qui ait déposé le sac* » ; il contestait au début avoir amené le sac chez Sandy.

L'assesseur lui demande ce qu'il craignait.

Yacine N. répond qu'il est en garde à vue pour les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hypercacher ; qu'il ne sait pas qui il peut mettre dedans [comme personnes]. Il sait que sa vie est pas en danger en lien avec Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez. Mais on lui parlait de personnes qu'il ne connaissait pas. Il dit qu'il n'a pas peur de mourir du tout par rapport à eux, que Miguel Martinez au pire ce serait « *une grande tarte dans la gueule* » et c'est tout. C'est la rue c'est normal. Il dit qu'au bout d'un moment le cerveau, il craque.

L'assesseur mentionne que l'affaire de Jawad décédé et que Abdelaziz Abbad, a été impliqué dans le cadre de cette affaire, qu'il a été acquitté une première fois et condamné en appel. L'assesseur demande si ce contexte-là était de nature à l'impressionner.

Il dit que non, « *Abdelaziz Abbad, il connaît trop bien ma famille et mes parents pour me faire du mal. Et Miguel Martinez, il est hyper balèze et costaud mais il n'a pas une réputation de tueur. On me parlait d'un turc en Belgique, moi j'y connais rien moi.* »

- **Questions avocat général**

Elle lui demande de décrire le sac

Il dit que c'était un sac de sport, pas dans un sac de sport et le fusil dans un chiffon.

Elle lui demande si le fusil était entouré par quelque chose

Il répond un drap, un chiffon.

Elle lui demande s'il était dans un tapis

Yacine N. : « *Vous me direz comment on peut enrouler un fusil dans un tapis et le mettre sous le lit* »

Avocat Général : « *vous précisiez que ce sac, il y avait pas mal d'armes dedans, qu'il n'y avait pas de stupéfiants, mais qu'il y avait des armes et que vous n'aviez pas regardé l'ensemble du sac* ».

Il dit que oui grosso modo. C'est pour ça qu'il a mentionné Gabin, seule personne avec qui il pouvait proposer ce genre de choses.

AG lui demande s'il a vu le contenu exhaustif du sac, au moins la première fois.

Yacine N. répond que la première fois, il a ouvert le sac et a regardé « grosso modo ». Il dit que la deuxième personne à avoir vu entièrement le sac, c'est Gabin. « *C'était quelques jours plus tard, Sandy elle pêtaït les plombs, il fallait dégager ça vite* ».

Elle demande si sur le descriptif des armes, il dit qu'il avait vu un chargeur

(...)

Yacine N. dit qu'il n'y connaissait rien en armes, que c'est pour ça qu'il avait mentionné Gabin aux enquêteurs, qui a tout vu et qui s'y connaît en fusils. « *C'est un chasseur, il kiffe les armes. Il aurait dit s'il y avait eu un scorpion. Je vois pas pourquoi il l'aurait caché.* »

Il dit que Gabin a vu la totalité des armes et qu'il s'y connaît bien. Que c'est pour cette raison qu'il a aussi orienté les enquêteurs vers cette personne.

L'AG dit qu'il [Yacine N.] avait rendu des services à la famille Abbad.

Il dit qu'ils se rendaient des services mutuellement dans le cadre des stupéfiants, et que Abdelaziz Abbad ne l'a jamais menacé ni quoi que ce soit quand il avait des petites dettes.

L'AG fait référence au fait qu'il disait en garde à vue que Miguel Martinez n'était pas fréquentable, ca cet quelqu'un de radicalisé.

Yacine N. répond qu'il a été orienté par l'enquêtrice et que ca l'étonne que ces propos apparaissent dans le PV. Il dit que dans les Ardennes, « il y a des barbus mais c'est des très bon barbus ». Ces gens-là [les radicalisés] n'ont rien à faire dans les Ardennes ». Il dit qu'il s'est ensuite renseigné sur Miguel Martinez et

on lui a dit que Miguel Martinez n'était absolument pas radical. Il dit qu'il ne verrait pas pourquoi il accuserait quelqu'un (Miguel Martinez) alors qu'il ne le connaît pas.

AG demande sur ses liens avec la famille Abbad, il disait qu'il avait vendu du shit pour Abdelaziz Abbad et ses frères qui se trouvaient en prison. Elle lui dit : « vous êtes quelqu'un d'assez serviable »

Il dit oui ça se sont des services banals dans la rue. « *C'est rien du tout. C'est pas un service de fou.* »

- **Questions de la défense**

Avocate de Abdelaziz Abbad dit que c'est un témoin important, que c'est la seule personne qui a suivi ce sac d'armes du mois de novembre 2014 au mois de février 2015.

Pour l'avocate, elle dit qu'elle n'a pas eu le sentiment que ce qu'il dit aujourd'hui est différent de ce qu'il a dit en garde à vue.

L'avocate constate qu'il a dit en garde à vue qu'Abdelaziz Abbad lui avait demandé de trouver des clients pour ces armes, Yacine N. a alors présenté Gabin ; et dit que Abdelaziz Abbad ne savait pas où le mettre.

Yacine N. confirme, sinon il ne lui aurait pas demandé de trouver des personnes. A ce moment, il dit que lui et Abdelaziz Abbad « *étaient en dèche* ». Pour lui, c'était de l'argent qu'il pouvait récupérer.

L'avocate veut revenir sur le sac et son contenu et mentionne les déclarations des autres témoins dans ce dossier. Dès sa garde à vue, Abdelaziz Abbad dit de ce sac qu'il y avait environ 8 armes, des revolvers, une arme à crosse marron, un fusil et que c'était un sac de sport noir. Gabin fait ensuite une autre description et quand il voit le contenu, il dit qu'il y avait un pistolet qui ne fonctionnait pas, des armes datant de 1910, des nagant ; ensuite la carabine qu'il a pris et le 22 long rifle. Il disait qu'en tout il devait y avoir 7 armes.

Elle lui demande si c'est ça qu'il a vu dans le sac.

Yacine N. confirme.

L'avocate revient sur l'arme longue : quand on croise [les déclarations de] Abdelaziz Abbad et Gabin, on comprend que c'est un fusil de chasse. Sandy K. elle dit à 1 ou 2 reprises qu'elle aurait vu enroulée dans un tapis une kalachnikov. « *Vous avez parlé d'armes longues quand vous vous rendez compte qu'une des armes est cachée sous le lit* ».

Il se souvient de cette scène. Il voit mal une kalachnikov enroulée dans un tapis sous un lit. Il dit que c'était dans un drap et que c'était dans un fusil de chasse. Il dit savoir ce que c'est une kalachnikov, grâce aux jeux vidéos et au fait que les policiers en l'Algérie en aient beaucoup. Il dit qu'il aurait reconnu si c'était une kalachnikov. Il dit qu'Abdelaziz Abbad n'a jamais fait dans les armes. Ça n'a toujours été que les stupéfiants.

L'avocate veut relire sa déposition sur ce point, où il disait qu'il a vu une arme longue sous le matelas de Sandy K., que c'était un fusil de chasse ; elle a dit qu'elle l'avait sorti du sac noir de la salle de bain.

Yacine N. répond que oui c'est ça. Il dit que c'est l'arme longue qui est sortie du sac, qu'il ne s'agit pas d'une autre arme.

L'avocate dit que la revente se passe d'abord avec Gabin, que Yacine présente assez rapidement, et il lui revend 2 des 7 armes.

Yacine N. confirme. Yacine N. confirme aussi que Gabin ne voulait pas du fusil de chasse.

Gabin disait qu'il neigeait à ce moment-là. On comprend que c'est plutôt fin décembre.

Yacine N. dit que oui c'est cohérent.

Le reste des armes (après la vente) sont le fusil, les pistolets et l'arme mi-longue. Cette deuxième étape, elle lui demande s'il s'en souvient. Un jour il est allé chez Sandy et il monte en haut et celui qui lui ouvre est Teddy L. et il savait qu'à cette heure-là, c'était un toxico ; ils étaient en train de faire de la coke. Elle s'était mise avec lui ; Teddy l'a mis dans la drogue dure alors que c'est une fille très bien, et elle s'est mise à cambrioler. Et lui il voit ce mec-là. Depuis ce jour-là, il n'y est plus retourné. Il avait entendu que Teddy aurait revendu les armes à un mec qui s'appelle Nicolas. Il faut demander à Teddy ce qu'il en est advenu.

L'avocate dit que Teddy a confirmé qu'il a revendu le reste du sac aux Chahouchi.

Yacine N. dit qu'il l'apprend.

Avocate : « *pendant votre garde à vue, vous dites que c'est un mois après la dépose du sac que Teddy revient.* »

Yacine N. répond savoir que c'était dans l'hiver et que les choses sont allées rapidement. Ça se passe peut-être sur 3 semaines un mois mais pas sur 6 mois.

Teddy disait qu'il était arrivé en mars et que l'arrivée des armes se serait faite mi-décembre.

Yacine N. dit que non car Teddy était selon lui arrivé en hiver, et qu'il n'est plus retourné chez Sandy.

L'avocate lui demande s'il est né à Charleville

Yacine N. répond « *pure ardennais* »

Elle lui demande s'il a déjà croisé les frères Kouachi.

Il rit, il dit que non. Il dit que même s'il les avait croisés dans la rue, il ne s'en souviendrait pas.

L'avocate dit qu'un témoin disait que les Kouachi trainaient à Charleville-Mézières et que tout le monde le saurait.

Yacine N. dit que non. Avant l'histoire de Charlie Hebdo, les Kouachi ça ne lui parlait pas du tout. Il n'a jamais entendu parler des Kouachi avant. Et il dit que les radicaux n'ont jamais eu d'influence ici [les Ardennes]. « *Nous les bons musulmans, on se cache d'eux parce qu'on a honte. Moi je les considère même pas comme musulmans mais comme des fous qui ont des problèmes psychiatriques. Quelqu'un qui a des discours de haine n'est pas un musulman.* »

Autre avocat d'Abdelaziz Abbad : « *avant cette histoire de sac d'armes vous n'aviez jamais entendu dire que Abdelaziz Abbad faisait dans les armes ?* »

Yacine N. confirme. Ils ont parlé de tout type de business mais jamais de ça. Ils ont parlé de shit, de beu, d'escroqueries mais ils n'ont jamais parlé de ça.

L'avocate lui demande à la fin de l'année 2014, il y avait dans Charleville ou dans les Ardennes, une rumeur qui disait que dans une maison à Revins, chez un certain B, Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez faisaient du trafic d'armes et qu'il y avait des armes qui leur appartenaient.

L'avocate de Miguel Martinez dit que son client n'a pas été impliqué là-dedans.

L'avocat de Abdelaziz Abbad s'excuse et retire le nom de Miguel Martinez. C'est en fait que Abdelaziz Abbad avait des armes dans cette maison.

Yacine N. dit que ça ne lui dit rien.

Avocate de Miguel Martinez :

L'avocate de Miguel Martinez dit que son client a reconnu avoir déposé le sac d'armes chez Sandy K, « vos déclarations ne l'ont pas mis en cause. Donc on détend tout le monde. Ça va permettre de parler plus sereinement. »

L'avocate demande si on parlait dans la presse de cette histoire comme quoi Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez étaient impliqués dans les attentats de janvier.

Yacine N. dit que oui.

L'avocate dit que dans sa 2^{ème} déposition, il disait que Miguel Martinez est de Revins et qu'il était radicalisé.

Yacine N. dit que ce sont les enquêteurs qui lui ont dit que Miguel Martinez était radicalisé, il a simplement dit après que si c'est quelqu'un qui était radicalisé, qu'il ne fallait pas le fréquenter. Il dit qu'il est allé voir des gens après qui n'aimaient pas du tout Miguel Martinez et eux-mêmes disaient que ce n'était pas du tout quelqu'un de radicalisé.

L'avocate dit qu'avant qu'il dise que Miguel Martinez était radicalisé, il voit la juge d'instruction, elle lui demande si la juge d'instruction lui a parlé de Miguel Martinez.

Il répond qu'il n'a vu personne en visio.

Elle dit qu'il a vu la juge d'instruction en visio. Elle dit que oui c'est obligatoire.

Il dit que non, il ne l'a pas vu.

Elle lui dit qu'il a vu la juge d'instruction en visio après son passage aux urgences.

L'avocate dit que c'est paradoxal car dans sa garde à vue il dit que c'est quelqu'un de radicalisé et que c'est un bagarreur et il revient ensuite dessus et il l'implique plus que ce qu'il a vraiment fait. Elle demande s'il pense que s'il charge Miguel Martinez, ça va l'aider.

Yacine N. répond qu'il a dit ce que les enquêteurs voulaient entendre, que certaines choses n'étaient pas vraies. Les gardes à vue de la SDAT ne sont pas faciles. Il ne se souvient pas de tout ce qu'il a pu dire en garde à vue mais il a répété sur Miguel Martinez qu'il ne le connaissait pas, qu'il savait juste que c'était un grand bonhomme. Il dit qu'il avait peur car on lui parlait de turcs en Belgique et que sa garde à vue s'est mal passée.

Me Coutant-Peyre :

Elle dit que ce sac, on ne l'a jamais vu, on ne sait pas s'il a vraiment existé et qu'il n'y a que des dépositions de témoins. Elle dit qu'au départ, ce matin, au début de sa déposition devant la Cour, il parlait du mois d'octobre et qu'ensuite il mentionné décembre.

Il dit que ça faisait deux ans après les faits qu'il a été interpellé et que c'est un fumeur. Il dit que c'était un début d'hiver.

Me Coutant-Peyre dit qu'elle voulait simplement relever qu'aujourd'hui, il avait parlé d'octobre au tout début.

Il répond qu'octobre dans les Ardennes c'est le début de l'hiver.

Il dit qu'il faut regarder la météo de cette année-là ; il dit qu'il ne peut pas être très précis sur le fait de savoir que c'était octobre, novembre ou décembre.

Les avocats de Miguel Martinez et Abdelaziz Abbad interviennent : il a dit que c'était au début de l'hiver.

Polat intervient et s'énerve. C'est inaudible.

JOUR 43 - JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Le Président invite à respecter les règles de distanciation sociale, et déplore le fait que les autres salles mises à disposition pour suivre le procès soient vides.

Les plaidoiries se feront avec masque.

Sur les questions : des questions subsidiaires seront systématiquement posées, soit à la demande de la défense ou des parties civiles.

Le détail des questions sera indiqué avant que la Cour se retire pour délibérer.

Sur la confrontation avec les accusés : ne prévoit rien de particulier mais les avocats pourront le faire dans un tour de questions spécifiques.

I. Lecture des dépositions de El Mou.

Sa présence sera passée outre.

Il y en a eu 6.

Ce qui est intéressant, ce sont ses rapports avec Amedy Coulibaly.

Sur son engagement religieux, il dit qu'il est musulman. Ce qui est intéressant, quand on lui demande si Amedy Coulibaly faisait partie des gens à qui on pouvait poser des questions sur la religion. Il disait que non, que Amedy Coulibaly faisait les 5 prières et lisait le Coran. Il disait que pour Amedy Coulibaly, il était possible de voler quelqu'un qui n'était pas musulman. Il disait que Amedy Coulibaly avait une vision psychorigide dans sa réflexion mais pas dans sa pratique.

El Mou. disait qu'en France il était possible d'être un bon musulman.

Sur la Syrie et les vidéos de décapitation, il disait en avoir vu via des contacts et sur YouTube.

(...)

Il condamnait les actions de Merah et il parlait de complots en lien avec cette affaire.

Il disait être contre le djihad armé.

(...)

Il avait été incarcéré avec Amedy Coulibaly et était devenu ami. C'était entre 2003 et 2005. Il disait ne pas avoir parlé de religion avec à l'époque. Il constatait ensuite à la sortie de prison un changement de personnalité, une froideur, il n'écoutait plus un certain type de musique etc. Un jour, Amedy Coulibaly lui avait dit de se lever et de faire la prière et lui avait dit, devant son refus « je vais commencer à croire que tu es un mécréant ». Il disait que Amedy Coulibaly parlait beaucoup de la Syrie et du djihad, qu'il fallait prêter serment à Baghdadi. Il sentait qu'il voulait avoir une emprise.

Il disait avoir gardé contact avec Amedy Coulibaly suite à sa sortie de prison en 2010.

(...)

El M. condamnait ce qu'a fait Amedy Coulibaly. il disait qu'il avait tout fait pour se retirer de son emprise. Leur amitié s'est détériorée au fil des années et Coulibaly lui a dit qu'il était un mécréant.

Il avait vu Amedy Coulibaly la dernière fois un mois avant les attentats. C'est cette fois-là ou il lui a dit « *je vais commencer à croire que tu es un mécréant* », devant son refus de faire la prière alors que Coulibaly était venu chez lui et qu'il avait fait la prière avec son frère.

(...)

Il disait avoir vu le changement radical d'Hayat Boumeddiene.

Il disait que Willy Prévost était sous la coupe d'Amedy et que Coulibaly s'était acharné sur lui et son père.

Il disait ne pas savoir que Amedy Coulibaly préparait un attentat, sinon il l'aurait dénoncé.

Il disait condamner fermement ce qu'avait fait Coulibaly et que ce qu'il avait fait au nom de l'Islam était ignoble.

Le Président demande s'il y a des questions des parties civiles à l'attention des accusés.

Une avocate de parties civiles a des questions à l'attention de Christophe Raumel.

(...)

II. Questions à l'attention de Christophe RAUMEL

L'avocate reprend la téléphonie liée à Christophe Raumel et on constate que le 27 novembre 2014 vous avez visionné l'émission enquête exclusive intitulée « *jeunes français et djihadistes, les nouvelles recrues de l'État djihadiste* ». L'avocate dit avoir regardé ce documentaire et que pendant les 15 premières minutes, il est fait mention d'assassinats et de capitulation. Elle dit que CR vu ce reportage.

Il dit ne pas s'en souvenir.

Elle lui dit que l'exploitation de la téléphonie le montre.

Il dit que s'il regardait ça c'était par curiosité.

Elle lui demande si après l'acquisition du matériel, Willy Prévost lui aurait donné des informations de la part d'Amedy Coulibaly sur le projet de Amedy Coulibaly.

Christophe Raumel répond que non, rien de tout ça.

Elle reprend l'exploitation de son ordinateur. On est le 9 janvier 2015 à 11h21. Amedy Coulibaly n'est pas encore rentré dans l'hypercacher, il y rentre à 13h. CR fait une recherche pour voir si la voiture que vous êtes allé chercher avec Willy Prévost est celle liée à CH.

Christophe Raumel dit que les recherches qu'il a fait c'était [inaudible] ...il dit qu'il faisait des comparaisons et qu'il n'a pas relié les Kouachi avec les achats.

Suspension d'audience

Intervention de l'avocate de Christophe Raumel : les propos évoqués par sa consœur, c'est le fait que son client ait regardé ce reportage comme des millions de français.

{inaudible}

L'avocate s'adresse à Amar Ramdani et Said Makhoulf et revient sur l'interrogatoire de Mohamed Fares, qui dit qu'il a déclaré avoir revu SM et AR au KFC à Roubaix.

Amar Ramdani dit qu'il ne mange pas au KFC.

Said Makhoulf dit qu'au final il ne l'a pas vu au KFC.

L'avocate leur demande si lors de leurs déplacements dans le nord de la France, s'ils ont rencontré Anthony L.

Ils disent tous deux que non.

L'avocate a une question à M. Fares : a interrogé Abdelaziz Abbad sur la ligne 07-33 et qu'il va y avoir une première activation dans un boitier qui se termine par 99-17, et qui va reprendre une vie et s'active à Charleville-Mézières. On est le 28 novembre. Fares dit que le 07-33 ne lui dit rien.

L'avocate dit que ce boitier va accueillir la ligne 01-01 qui va vivre à Roubaix.

M. Fares dit que ça ne lui dit rien.

L'avocate dit que ce boitier va recevoir d'autres lignes et que ça va toujours border à Roubaix.

Fares confirme que oui, il habite à Roubaix. Il dit qu'Abdelaziz Abbad il ne le connaît pas.

Il dit ne pas connaître un certain Khaled R, qui selon l'avocate essaie de rejoindre la 07-33.

Questions à M. Ali Riza Polat : on a retrouvé chez Metin Karasoular la liste ou il fait des demandes de quantité d'explosifs pour le prix du C4. On retrouve un doc marqué « cordon explosif, semtex, 12 kgs C4. » Elle lui demande si c'était pour lui les 12 kgs de C4 ?

Il dit qu'il avait juste besoin de 1 kg max, il disait que c'était juste pour des portes.

Avocate dit qu'il y a une voiture qui a explosé

Il dit que s'il avait ce matériel-là entre les mains, il ne les aurait jamais donné à Coulibaly.

Il dit qu'Alex du 91 ça n'est pas lui. Qu'il est en détention d'aout 2012 à juin 2013, qu'il a un alibi vu qu'il est incarcéré. Il dit qu'Alex 91 est quelqu'un de Ris-Orangis.

Me Coutant-Peyre intervient et dit que quand on est avocat de partie civile, c'est pour se faire fixer une indemnisation, pas pour jouer le rôle du parquet.

Me Coutant-Peyre dit que c'est un homonyme, « Ali Polat », mais que ça n'est pas son client.

Ali Riza Polat demande les dates exactes de prélèvements sur le compte, l'avocate de la partie civile lui donne le document.

Après vérification, il dit que devant toutes ces dates, c'est impossible que ce soit lui : il était en détention, il ne pouvait pas retirer de l'argent d'un DAB.

Nezar Alwatik ne dit n'avoir jamais vu Ali Riza Polat, après des questions de l'AG.

Me Coutant-Peyre pose ensuite des questions à Willy Prévost.

Devant les questions de Me Coutant-Peyre à Willy Prévost, le Président dit qu'il ne s'agit pas de poser des questions qui ont déjà été posées.

Polat dit que les fadettes de Willy Prévost, sont des fausses. Polat dit que l'emploi du temps de Willy Prévost est important sur le 6 janvier. Il veut savoir quand Willy Prévost remet la Scénic à Amedy Coulibaly.

Le Président dit que la problématique de la Scénic a bien été discutée.

Polat dit que les problèmes de téléphonie et de bornage.

Me Coutant-Peyre dit qu'on a amené son client de force et qu'il est malade et qu'on le prive de sa parole.

Polat dit que c'est un simulacre de jugement.

Me Coutant-Peyre demande ce qu'est devenu la Scénic. Willy Prévost dit qu'il a déjà répondu à la question.

S'ensuivent des échanges houleux entre Ali Riza Polat et Willy Prévost.

Le président mentionne l'état de récidive pour certains accusés, qui fait partie du débat également.

Visionnage d'un des interrogatoires de Roxanne V (ancienne petite amie de Abdelrahmane, frère de Mohamed Fares) en garde à vue à la demande de Safya Akkori, avocate de Mohamed Fares.

Roxanne V dit qu'elle n'a jamais vu d'armes. Elle disait qu'elle n'avait jamais entendu Mohamed Fares parler d'armes, qu'elle l'a déjà vu avec de la drogue mais pas avec des armes.

Elle disait ne pas avoir peur de représailles, qu'elle n'a pas peur d'eux. « *Ils ne m'ont jamais menacé, ils m'ont jamais tapé. Après si je dis ça je pense qu'ils vont m'en vouloir mais je pense pas qu'ils vont me taper.* »

[Inaudible]

[Inaudible]

Elle disait avoir eu des contacts avec Mohamed Fares lorsqu'il était en prison, au sujet de sa fille, car il n'arrivait pas à joindre son frère Abdelrahman.

Lecture d'une lettre de Mohamed Fares à Abdelrahman son frère par l'assesseur, ou il lui disait qu'il s'était mis à fond dans la religion et qu'il s'était repenti, et que la fois le rapprochait d'Allah. Il disait aller mieux depuis qu'il priait. Il disait qu'un vrai musulman ne s'énerve pas, il garde sa colère. Il lui demandait de prendre soin de leur mère.

Lecture des dépositions de la sœur d'Hayat Boumedienne

Elle disait que Hayat portait le voile depuis 4/5 ans (cet interrogatoire datait de 2015). Elle disait qu'Hayat voulait aller vivre dans un pays musulman.

Elle disait que Hayat avait mis toute sa famille dans la merde, et Amedy Coulibaly la sienne aussi.

Lecture des dépositions de El Hou. : il disait de Mohamed Fares qu'il était un ami d'enfance, qu'il « *voulait faire le big boss* », et qu'il voulait le faire travailler et que lui n'était pas d'accord de faire tout le travail et que lui reste à la maison [dans le cadre du trafic de stupéfiants].

Avocate de Miguel Martinez lit un rapport du QER qui disait que Miguel Martinez ne présentait pas de signes de radicalisation et que sa pratique modérée et stabilisée de la religion lui avait permis de surpasser la mort de son père.

Elle dit aussi que la perquisition n'a apporté aucun élément pouvant intéresser l'enquête, et que rien ne corroborait aucun élément en lien avec une quelconque radicalisation.

L'avocat d'Amar Ramdani lit à son tour le rapport du QER.

L'avocate de Said Makhoulouf lit à son tour le rapport du QER. Les rapports QER de ces deux accusés mentionnaient qu'ils ne présentaient pas de signes de radicalisation.

III. Plaidoirie commune au nom de la FENVAC et de l'AFVT

Histoire judiciaire qui dans 50 ans regardera qu'elle était la réponse judiciaire au terrorisme. Histoire d'un terrorisme qui massacre au nom d'un islam radical que notre pays subit de nombreuses années et dont on n'entrevoit toujours pas le début de la fin. Les attentats de janvier ont été revendiqués par l'EI et Al-Qaïda. Ont été perpétrés au nom de l'idéologie islamiste radicale, celle qui impose la supériorité du religieux sur le politique ; la soumission plutôt que la liberté. Nos libertés fondamentales sont devenues mécréantes. La simple réapparition de ces mots est une stupéfaction de tous les jours. La terreur veut nous faire plier. Nous devrions faire machine arrière et mettre à bas toutes les pensées humanistes.

(...)

Ce terrorisme c'est celui qui tue des enfants dans une école juive et qui se gargarise de voir le canon d'une arme planté dans la bouche d'une petite fille ; c'est celui qui tue dans une boucherie sans précédent des jeunes épris de musique, venus assister à un concert ; (...) celui qui égorge des humanitaires de 20 ans (...); c'est ce terrorisme qui a encore frappé.

C'est une histoire qui ne finit jamais de se répéter.

En 2013, 2014, 2015 le terrorisme islamiste s'appuie sur 2 piliers : le prosélytisme qui répand l'idéologie mortifère et l'autre celle qui terrifie la société pour la rendre plus perméable, assurée par la logistique des forces vives de la délinquance de droit commun ; qui se radicalise en prison et dans les cités.

(...)

Dénonce un savoir-faire opérationnel, savent se battre, trouver de l'argent ; (..) détestation de la France qui amené à la haine des policiers et à l'antisémitisme.

Le temps est venu de porter la voix des victimes des attentats de janvier 2015.

C'est une tâche qui nous honore mais qui nous oblige.

(...)

Nous sommes devenus un médecin dont ils se seraient bien passés. L'avocat est parfois devenu ami. (...)

Ils sont condamnés à pleurer toute leur vie l'être aimé qu'ils ont perdu, ou pour les survivants à ramasser leurs lambeaux de chair.

Ne pas affaiblir la parole de celles et ceux qui ont déjà tant ajouté à votre Cour.

Pour Clarisse Serre, et pour mon confrère (?), pour l'AFVT, c'est accompagner ceux qui ont choisi de dépasser leur condition victimaire et de faire leur carburant la lutte contre le terrorisme. C'est empêcher

que ça recommence indéfiniment. C'est notre responsabilité collective qui est questionnée. C'est pour ça que des associations comme la FENVAC et l'AFVT existent ; et les efforts donnés par ceux qui œuvrent contre le terrorisme et que leur place est essentielle pour chaque victime.

Dans ces associations, tous les jours on se lève pour faire en sorte qu'on ne coupe plus les têtes des profs dans les collèges, qu'on ne tue plus les juifs simplement parce qu'ils sont juifs ; lutter sur les nouvelles formes du terrorisme, qui agissent par l'idéologie et par la délinquance pointue de droit commun.

74 plaidoiries de parties civiles, c'est beaucoup oui mais aucune partie civile n'a choisi d'être victime.

C'est l'évidence rappelle par Fabrice Nicolino.

Ils auraient dit n'importe quoi pour sauver leur peau. Eux qu'ils se drapent de ne pas être des balances mais de quel courage font-ils preuve ? ils ont donné des outils.

Veut dire un mot à l'attention des victimes, que le terrorisme laisse aux blessures invisibles.

--

Avocat du FGTI intervient en disant que plus de 11 millions d'euros ont été payés pour les victimes d'attentat, et demande à ce que soit renvoyé devant la JIVAT.